

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 14 novembre 2012

Projet de loi

accordant une aide financière annuelle de 246 000 F pour la période de 2013 à 2016 à l'entreprise sociale l'Orangerie

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Contrat de prestations

¹ Le contrat de prestations conclu entre l'Etat et le bénéficiaire est ratifié.

² Il est annexé à la présente loi.

Art. 2 Aide financière

¹ L'Etat verse pour les années 2013 à 2016 à l'entreprise sociale l'Orangerie un montant annuel de 246 000 F, sous la forme d'une aide financière de fonctionnement au sens de l'article 2 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005. Le montant de cette aide financière est identique à celui de la période précédente (2009-2012).

² Dans la mesure où l'aide financière n'est accordée qu'à titre conditionnel au sens de l'article 25 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, son montant fait l'objet d'une clause unilatérale du contrat de prestations. Cette clause peut être modifiée par décision du Conseil d'Etat dans les cas visés par l'article 8, alinéa 2.

Art. 3 Rubrique budgétaire

Cette aide financière figure sous le programme C03 « mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale » et la rubrique 07 14 11 00 365 0 4702 du budget annuel voté par le Grand Conseil.

Art. 4 **Durée**

Le versement de cette aide financière prend fin à l'échéance de l'exercice comptable 2016. L'article 8 est réservé.

Art. 5 **But**

Cette aide financière doit permettre de soutenir l'entreprise sociale l'Orangerie dans ses activités de réinsertion de personnes en difficultés socio-professionnelles.

Art. 6 **Prestations**

L'énumération, la description et les conditions de modifications éventuelles des prestations figurent dans le contrat de droit public.

Art. 7 **Contrôle interne**

Le bénéficiaire de l'aide financière doit respecter les principes relatifs au contrôle interne prévus par la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques, du 19 janvier 1995.

Art. 8 **Relation avec le vote du budget**

¹ L'aide financière n'est accordée qu'à la condition et dans la mesure de l'autorisation de dépense octroyée par le Grand Conseil au Conseil d'Etat dans le cadre du vote du budget annuel.

² Si l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou qu'elle ne l'est que partiellement, le Conseil d'Etat doit adapter en conséquence le montant de l'aide financière accordée, conformément à l'article 2, alinéa 2.

Art. 9 **Contrôle périodique**

Un contrôle périodique de l'accomplissement des tâches par le bénéficiaire de l'aide financière est effectué, conformément à l'article 22 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, par le département de la solidarité et de l'emploi.

Art. 10 **Lois applicables**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993, ainsi qu'aux dispositions de la loi sur la surveillance de la gestion

administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques, du 19 janvier 1995.

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Un contrat de prestations entre le département de la solidarité et de l'emploi (DSE) et l'entreprise sociale l'Orangerie avait déjà été établi pour la période 2009-2012. Le présent projet de loi vise ainsi à le renouveler pour la période 2013-2016 et à reconduire l'aide financière de fonctionnement, sans en augmenter le montant. Comme stipulé à l'article 2 du présent projet de loi, cette aide financière s'élève à 246 000 F par année, soit un montant identique à celui de la période précédente.

L'entreprise sociale l'Orangerie a été créée en 1985, dans le but de contribuer à la réinsertion sociale et professionnelle de toute personne rencontrant des difficultés d'intégration liées principalement à un chômage de longue durée, à un exil forcé, à une longue période d'assistance, à une dépendance à l'alcool ou à la drogue, à un manque de formation, ou encore à des troubles psychologiques.

L'Orangerie est un lieu d'insertion et de réinsertion socio-professionnelles qui offre un cadre de travail avec des horaires à respecter, une vie d'équipe et la possibilité d'acquérir des compétences professionnelles.

Elle donne à chacun la possibilité de trouver sa place et son rythme tout en étant confronté aux réalités et aux exigences professionnelles et relationnelles d'une petite entreprise.

1. Caractéristiques

L'Orangerie se caractérise par trois spécificités fortes :

Son public

L'Orangerie accueille des personnes en réinsertion dites « à bas seuil ». Ce public est caractérisé par son émarginement à l'aide sociale, son éloignement important du marché primaire de l'emploi, une problématique sociale forte, souvent un endettement endémique, une santé faible et une addiction à des substances légales ou illégales. L'Orangerie est la seule structure qui s'adresse spécifiquement à ce public et pour lequel elle constitue une première marche dans un processus de réinsertion. Pour l'Orangerie, un indicateur de succès de la réinsertion n'est pas de retrouver un emploi, mais de remettre le public en réinsertion en situation de rechercher un emploi.

Sa méthode

Les travailleurs sociaux de l'Orangerie travaillent sur les chantiers en contact direct avec le personnel en réinsertion. Les mêmes tâches sont accomplies, au même moment. Cette caractéristique permet de nouer une relation de confiance, outil indispensable pour accompagner le lent processus de réinsertion. Le travail devient ainsi un support et un outil au service du suivi social qui se déroule à la fois sur le chantier et de manière plus formelle lors d'entretiens au bureau.

Par ailleurs, l'Orangerie fait partie des structures pionnières qui ont adopté le modèle d'intervention systémique « Approche centrée solution » dont les effets se font sentir positivement sur l'évolution des indicateurs. Cette approche s'inscrit dans le cadre des thérapies brèves qui sont focalisées sur l'avenir et articulées autour d'objectifs. Elle s'appuie sur l'hypothèse qu'il est plus facile d'appréhender une problématique en se concentrant sur les ressources de la personne, sur ce qui fonctionne déjà et sur la manière dont elle souhaite voir évoluer sa vie, plutôt que de se pencher sur le passé et l'origine de ses problèmes. Son but est donc de permettre à la personne de recouvrer la confiance qui lui permettra de résoudre ses problèmes en trouvant ses propres solutions.

Son autofinancement

L'Orangerie présente aujourd'hui un taux d'autofinancement élevé (83 % en 2011 contre 65 % au démarrage de l'activité). Cette performance signifie toutefois également un difficile équilibre à trouver entre, d'une part, une activité soumise aux impératifs économiques et, d'autre part, l'exigeant travail d'encadrement et de suivi social que requiert un public cible à l'origine très éloigné de l'emploi.

2. Fonctionnement

L'entreprise sociale l'Orangerie est constituée en association au sens des articles 60 et suivants du code civil suisse. Elle est pilotée par un comité composé de dix membres bénévoles.

L'Orangerie est dirigée par un directeur qui s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire d'encadrement dont chaque membre est au bénéfice d'une double formation : en travail social et en lien avec le secteur d'activité professionnel qu'il/elle dirige.

3. Public cible

L'Orangerie fournit une prestation de réinsertion principalement à des bénéficiaires de l'aide sociale (environ 2/3 du public). Le salaire versé par l'Orangerie vient alors en complément des prestations sociales. Toutefois,

l'Orangerie accueille également une population qui ne peut ou ne veut être au bénéfice de l'aide sociale. Le salaire versé par l'Orangerie représente alors l'entier des revenus de la personne en réinsertion.

Au terme d'un temps d'essai d'un mois, l'employé signe un contrat de travail d'une durée maximale de six mois, renouvelable deux fois, ainsi qu'un contrat « social » qui définit les objectifs de réinsertion socio-professionnelle. Au cours de sa prise en charge, l'employé bénéficie d'un suivi social et professionnel, sous forme d'entretiens individualisés avec un référent. La progression de la réinsertion est mesurée à l'aide d'indicateurs tout au long du parcours de réinsertion.

Les candidats doivent être majeurs, avoir l'autorisation de travailler en Suisse, avoir des notions de base en français et ne pas être au bénéfice de l'assurance-invalidité, ni de l'assurance-chômage.

4. Activités et prestations assurées

L'Orangerie compte cinq secteurs d'activité : voirie, jardin, peinture, débarras, laverie.

Voirie

La voirie est le secteur qui favorise le mieux la réinsertion socio-professionnelle. Ce secteur permet de remettre au travail des personnes en réinsertion éloignées depuis longtemps du marché de l'emploi, souffrant de problématiques nombreuses. Ce secteur permet un diagnostic des freins à la réinsertion et l'établissement d'une stratégie pour lever ses freins lors du parcours d'insertion. La voirie se caractérise par le volume important de travail offert par diverses collectivités publiques genevoises. Il s'agit de travaux de vidange de poubelles, d'élimination de déchets et de balayage entrepris sur mandat de la Ville (préaux et places de jeux) ou de l'Etat de Genève (Haute école de paysage, d'ingénierie et d'architecture, Haute école d'art et de design). Il s'agit aussi du nettoyage des bords de l'Arve, du quai de Coligny et de chemins pédestres pour la direction générale de la nature et du paysage.

Jardin et Peinture

Le jardin et la peinture sont des secteurs qui permettent au personnel en réinsertion d'acquérir des compétences nombreuses tant professionnelles que sociales. Le jardin se caractérise par une forte saisonnalité, un contact direct avec le client et l'acquisition de compétences métiers pouvant mener à une attestation de formation professionnelle. La peinture est moins soumise à la saisonnalité.

Débarras

Le débarras est un secteur intermédiaire qui est ouvert aux personnes avec le moins de qualification à l'entrée tout comme la voirie. Dans ce secteur, il est possible en sus de la voirie de travailler sur les compétences relationnelles avec la clientèle. L'activité consiste principalement à l'enlèvement d'objets encombrants chez des particuliers ou pour le compte d'institutions comme des crèches ou l'Hospice général.

Laverie

La laverie a ouvert ses portes en juillet 2011. Elle se caractérise par un travail en équipe, avec une unité de lieu, ce qui la distingue fortement des autres secteurs. Les compétences mises en avant par ce secteur sont des compétences transférables facilement dans tout atelier industriel ou semi-industriel.

5. Financement et inscription dans la durée

Le taux d'autofinancement très élevé de l'entreprise sociale l'Orangerie ne doit pas occulter la tension existant entre la pression du marché et les capacités de travail limitées de ses bénéficiaires. En effet, les personnes en réinsertion accueillies à l'Orangerie sont dans un état d'éloignement du marché du travail important et présentent, au début de leur activité, une capacité de travail dépassant rarement les 50 %.

De plus, l'Orangerie accueille dans une démarche de réinsertion tant des personnes au bénéfice de l'aide sociale que d'autres qui, pour diverses raisons, ne sont pas aidées financièrement par l'Hospice général, sans qu'il soit possible pour l'entreprise sociale d'augmenter leur rémunération. La première catégorie est rémunérée 11,90 F/h brut (y compris les indemnités de vacances) ce qui correspond à un salaire de réinsertion. La seconde catégorie est rémunérée 16,25 F/h brut (y compris les indemnités de vacances).

Pour relever ce défi de l'insertion, le personnel d'encadrement consent lui aussi à de gros sacrifices, tant en termes de charge de travail que de niveau salarial (en comparaison avec la grille des salaires de l'Etat, le personnel encadrant se situe en classe 15, annuité 8). L'Orangerie a depuis 2007 entamé toute une série de démarches pour augmenter sa surface financière. Une augmentation de la subvention accordée par l'Etat n'étant pas à l'ordre du jour, il reste nécessaire, pour l'Orangerie, de chercher de nouvelles sources de financement auprès de partenaires privés.

6. Gestion et contrôle

L'Orangerie dispose d'un triple niveau de contrôle.

Au niveau institutionnel, le comité assure la haute surveillance de l'institution, en gère les risques, ainsi que le contrôle interne.

Une fiduciaire agréée et indépendante s'assure que les états financiers sont conformes aux normes comptables suisses, ainsi qu'aux exigences spécifiques de l'Etat de Genève. Malgré le relèvement du seuil instituant un contrôle ordinaire de 200 000 F à 1 000 000 F, l'Orangerie a choisi de demeurer soumise au contrôle ordinaire. Cette décision est motivée par le souci de maintenir les outils développés pour se conformer à cette exigence et de ne pas perdre l'investissement consenti (principalement en temps bénévole du comité).

Finalement, l'activité de l'association est monitorée au travers d'indicateurs qui permettent de suivre l'activité tant quantitativement que qualitativement. Les indicateurs de suivi sociaux ont été développés en collaboration avec l'Université de Lausanne.

Tableau récapitulatif des produits 2011

Produit	1'850'874.62
Dons	20'646.85
Subventions	273'179.35
Autres produits d'exploitation	61'702.00
Participation cantonale EdS	65'604.00
Produit extraordinaire	405'000.00
Prestations fournies	1'024'742.42

Le chapitre subvention intègre 246 000 F du DSE au titre de la loi 10397 et un versement de 27 179.35 F au titre de MMT pour la formation d'un apprenti adulte.

Sous autres produits d'exploitation, il faut comprendre une subvention en nature de la Ville de Genève pour le bâtiment valorisée à 54 432 F et diverses recettes récurrentes (cotisations) ou exceptionnelles (ex : dissolution du ducroire)

Sous produit extraordinaire, sont enregistrées une subvention unique de la Loterie Romande de 350 000 F et une subvention du Fonds chômage de la Ville de Genève de 6 000 F pour le projet de gobelets lavables.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Préavis technique financier*
- 2) *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle*
- 3) *Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
- 4) *Résultats 2009, comptes audités 2010 et 2011*
- 5) *Rapport d'évaluation*
- 6) *Contrat de prestations*



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département de la solidarité et de l'emploi.
 - **Objet** : Projet de loi accordant une aide financière annuelle à l'entreprise sociale l'Orangerie de 246'000 F pour la période de 2013 à 2016.
 - **Rubrique(s) concernée(s)** : 07.14.11.00 365 0 4702
 - **Libellé(s) du (des) programme(s) concerné(s)** : C03 "Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale"
 - **Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet** :
- Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en millions de francs)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestations [36]	0.25	0.25	0.25	0.25	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	0.25	0.25	0.25	0.25	-	-	-	-
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de fonctionnement	0.25	0.25	0.25	0.25	-	-	-	-

• Inscription budgétaire et financement :

- Cette aide financière est inscrite au projet de budget de fonctionnement dès 2013.
- Elle prendra fin à l'échéance comptable 2016.
- Les données des tableaux financiers annexés au projet de loi concordent avec les données budgétaires 2013 et entrent dans le cadre du PFQ 2013 - 2016.

• Remarque(s) :

- Ce projet de loi est présenté en conformité à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF) et à son règlement (RLIAF). Il porte sur les années 2013 à 2016.
- Les états financiers 2008 avec la thésaurisation dite du passé ainsi que ceux de 2009 et 2010 ont été examinés. Les comptes 2011 le seront prochainement. Les comptes 2012 vaudront comme dernière année afin de déterminer une éventuelle effective restitution à l'Etat. En résumé, les états financiers reçus sont régulièrement analysés, en particulier de manière plus fine en fin de période, selon le planning et les profondeurs d'audit fixés par le service du contrôle interne (SEC) en collaboration avec la direction générale de l'actions sociale (DGAS). De plus il est tenu compte de la directive transversale sur le contrôle périodique de l'accomplissement des tâches selon l'art. 22 de la LIAF.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) pour les charges et les revenus de fonctionnement, au manuel de comptabilité publique MCH2 pour les dépenses et les recettes d'investissement, et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 25 sept. 2012

Signature du responsable financier :

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes en date du 17 septembre 2012.

2. Approbation / Avis du département des finances

Le département des finances valide ce projet de loi, y compris pour les aspects LIAF.

Genève, le : 25 septembre 2012

Visa du département des finances :


Eve Vuissade

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense nouvelle
PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Entreprse sociale l'Orangerie - Aide financière annuelle pour la période 2013-2016

Projet présenté par le Département de la solidarité et de l'emploi

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	246'000	246'000	246'000	246'000	0	0	0	0
Charges en personnel [30] <small>(augmentation des charges de personnel, formation, etc.)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] Charges en matériel et véhicule <small>(meubler, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment <small>(fluides (eau, électricité, chauffage), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières [32-33] Intérêts (report tableau) Amortissements (report tableau)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges particulières [30 à 36] Perte comptable [330] Provision [338] (préciser la nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
Octroi de subvention ou de prestations [36] <small>(subvention accordée à des tiers, prestation en nature)</small>	246'000	246'000	246'000	246'000	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40-41+43-45+46] <small>(augmentation de revenus (impôts, émoluments, taxes), subventions reçues, dons ou legs)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] <small>(revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)</small>					0	0	0	0
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	246'000	246'000	246'000	246'000	0	0	0	0
Remarques: Aide financière recouvrant les éléments de charges en lien avec l'exécution des prestations prévues dans le contrat de prestations.								
Signature du responsable financier:								
Date:								

Signature du responsable financier: 
 Date: 25 sept. 2012

ANNEXE 4

Entreprise sociale l'Orangerie

Etats financiers

COMPTE D'EXPLOITATION

2009

Version

1.0

	Annexes	2009		Budget 2009	2008	Ecart BU09 vs C09		Ecart C09 vs C08	
Produit		1'273'280.45	1'152'351.00		1'085'377.74	120'929.45	10.5%	187'902.71	14.8%
Dons	9	5'745.00	10'500.00		26'300.00	-4'755.00	-45.3%	-20'555.00	-357.8%
Subventions	10	246'000.00	246'000.00		246'000.00	-	0.0%	-	0.0%
Autres produits d'exploitation	11	58'343.50	53'321.00		55'007.30	5'022.50	9.4%	3'336.20	5.7%
Participation cantonale EdS	10	48'787.20	53'180.00		12'885.00	-4'392.80	-8.3%	35'902.20	73.6%
Prestations fournies	12	914'404.75	789'350.00		745'185.44	125'054.75	15.8%	169'219.31	18.5%
Charges directes de projet		-1'263'319.45	-1'151'901.00		-1'104'845.20	-111'418.45	9.7%	-158'474.25	12.5%
Personnel	13	-959'426.72	-948'190.00		-853'684.50	-112'366.72	1.2%	-105'742.22	11.0%
Frais de voyage et de représentation		-	-		-	-	-	-	-
Charges d'exploitation	14	-248'886.38	-174'461.00		-199'438.75	-74'425.38	42.7%	-49'447.63	19.9%
Frais d'entretien	15	-37'203.00	-25'800.00		-26'014.45	-11'403.00	44.2%	-11'188.55	30.1%
Frais de collecte de fonds		-	-		-	-	-	-	-
Amortissements	4	-17'803.35	-3'450.00		-25'707.50	-14'533.35	416.0%	7'904.15	-44.4%
Résultat intermédiaire 1		9'961.00	450.00		-19'467.46	9'511.00	2;113.6%	29'428.46	295.4%
Résultat financier	16	-501.87	-450.00		-486.73	-51.87	11.5%	-15.14	3.0%
Produits financiers		105.75	100.00		71.13	5.75	5.8%	34.62	32.7%
Charges financières		-607.62	-550.00		-557.86	-57.62	10.5%	-49.76	8.2%
Autres résultats		-	-		-	-	-	-	-
Résultat intermédiaire 2		9'459.13	-		-19'954.19	9'459.13	-	29'413.32	311.0%
Résultat des fonds		11'000.00	-		22'000.00	11'000.00	-	-11'000.00	-100.0%
Utilisation LORO	7	11'000.00	-		22'000.00	11'000.00	-	-11'000.00	-100.0%
Résultat annuel 1		20'459.13	-		2'045.81	20'459.13	-	18'413.32	90.0%
Attributions		-5'114.78	-		-	-5'114.78	-	-5'114.78	100.0%
Résultat annuel 2		15'344.35	-		2'945.61	15'344.35	-	13'296.54	86.7%



FIDRACO S.A.

RAPPORT DETAILLE DE L'ORGANE DE REVISION AU COMITE DE L'ASSOCIATION

Entreprise sociale l'Orangerie Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous adressons, à l'attention de votre Comité, le rapport détaillé relatif aux comptes 2010, conformément aux dispositions de l'Article 728b CO :

Exécution de la révision :

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi Suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Les travaux d'audit ont été effectués dans les bureaux administratifs de l'association, sise Rue de l'Orangerie 26, à Genève, le 20 mars 2011.

Nous précisons que votre association n'est plus soumise au contrôle ordinaire en raison des impératifs fixés par l'Etat de Genève pour les entités subventionnées. Toutefois, votre Comité a souhaité que le contrôle ordinaire soit maintenu.

Aucun autre point d'audit particulier n'a été demandé par votre Comité.

L'audit a été effectué de façon normale avec une attention particulière sur le respect de la Directive de bouclage 2010 de l'Etat de Genève pour les entités bénéficiaires de subventions supérieures à CHF 200'000.-.

Compte tenu de la taille et l'organisation de l'Association, la procédure d'audit retenue est orientée résultat.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Vérifications effectuées :

Liquidités	Vérification de l'existence et l'évaluation des montants portés au bilan.
Créances	Vérification des factures et des risques de non règlement y afférents.
Régularisation actifs	Prise en compte des éléments transitoires charges et produits.
Actifs corporels	Vérifications de l'existence, de la valeur et de la prise en compte adéquate de la dépréciation.
Régularisations passifs	Prise en compte des éléments transitoires charges et produits.

Provisions	Examen des provisions comptabilisées sous l'angle de l'existence d'un risque connu, de son évaluation et de son impact sur les comptes annuels.
Fonds affectés	La justification et l'utilisation des fonds affectés selon les objectifs fixés. L'enregistrement correct de la part du résultat à restituer à l'Etat en fonction des directives y relatives.
Compte d'exploitation	Vérification des éléments et analyse des écarts significatifs.
Annexe aux comptes	La justification des éléments portés en annexe en conformité avec les obligations légales et les directives de bouclage de l'Etat de Genève.
Tableau de financement	Vérification du tableau de financement selon le mode de présentation requis (exploitation / investissement / financement).
Variation des fonds propres	Vérification des mouvements intervenus sur les fonds propres.

Il est à noter que la vérification du rapport de performance n'intervient pas dans le cadre de notre mandat.

Résultat de l'audit :

Nous ne formulons aucune réserve, remarque ou complément dans l'attestation à l'assemblée générale. Dès lors, il n'y a pas d'explications complémentaires à donner à cet égard.

Dans le cadre de notre mission, nous avons demandé l'annulation de la provision pour projet voirie qui n'a pas été utilisée lors de l'exercice 2010.

Dans l'exécution de notre mission, nous n'avons pas constaté de violations de la loi ou du contrat de prestation.

Constatations sur la présentation des comptes :

Nous n'avons pas de commentaires particuliers à faire sur les éléments suivants :

- Base d'évaluation et risques de non continuation de l'exploitation
- Limitation du principe de continuité
- Transactions exceptionnelles ou essentielles avec des parties liées
- Evénements survenus après le jour de la fin de la révision

Nous soulignons que la société respecte les normes Swiss Gaap RPC.

Nous nous plaisons à souligner que nous n'avons pas constaté de problème quand à la qualité de la présentation et de la documentation des comptes.

Constatations sur le système de contrôle interne (SCI) :

Nous relevons que l'association est au bénéfice d'un contrôle interne proportionnel et adapté à sa taille.

Des directives comptables succinctes ont été également adoptées par le comité.

Nous avons pu constater que les documents produits sur la base des procédures en place sont adéquats. Les procédures en place concernent les secteurs achats, ventes, salaires, liquidités, gestions des immobilisations et décompte tva.

Nous relevons que les procédures décrites respectent notamment le principe des doubles signatures pour ce qui est de tous les mouvements de liquidités hormis en ce qui concerne la petite caisse.

L'orangerie – Rapport détaillé comptes 2010 –

3.

Nous constatons que votre association est limitée dans son effectif et que des procédures supplémentaires conduiraient à un accroissement du personnel que votre association n'est pas en mesure d'assumer financièrement pour l'instant.

Nous restons à disposition de votre Conseil pour toute explication complémentaire.

Genève, le 6 avril 2011

FIDRACO SA



B.Spoerri

Expert-réviseur agréé

Annexes : - comptes annuels (Bilan, compte de Pertes & Profits et Annexe)

Entreprise sociale l'Orangerie

Etats financiers

2010

Version 2.0

Principes de comptabilité et de présentation des comptes, bases d'évaluation

Les présents comptes annuels de l'association Entreprise Sociale l'Orangerie sont présentés en conformité avec les recommandations relatives à la présentation des comptes SWISS GAAP RPC, le droit suisse, les dispositions et statuts de l'organisation, ainsi que les directives de l'administration cantonale genevoise. L'association Entreprise Sociale l'Orangerie conduit régulièrement une évaluation des risques professionnelle. Celle-ci a donné lieu en 2009 à la création d'un système de contrôle interne. Les comptes sont publiés en français.

Principes d'évaluations

Liquidités	Valeur nominale
Monnaies étrangères	NA
Créances	valeur nominale déduction faite des correctifs de valeur nécessaire ce correctif de valeur intervient sur la base d'une évaluation individuelle et d'un correctif global de 5%
Titres	NA
Stocks	NA
Placements financiers	NA
Immobilisations corporelles	Coûts d'acquisition déduction faite des correctifs de valeur nécessaire Les amortissements sont effectués de manière linéaire à partir des valeurs d'acquisition sur la base de la durée de vie estimée La limite d'inscription à l'actif est de CHF 2'000. La durée moyenne d'utilisation des immobilisations corporelles est de 3 ans pour l'IT et 4 ans pour les véhicules/machines
Engagements	NA
Périimètre de consolidation	NA
Organisations proches	NA
Permanence	Les comptes annuels sont présentés selon les dispositions les plus récentes des SWISS GAAP RPC Les valeurs de l'année précédente ont été ajoutées chaque fois que cela était possible.

Entreprise sociale l'Orangerie

Etats financiers

BILAN

Version 2.0

2010

	2010	2000	2008		Delta 10 vs 09	Delta 08 vs 08
Actif circulant					1632,01	7,2%
Liquides	244488,88	228188,88	171771,72		15937,16	24,7%
Crédence	118769,79	138568,83	68048,60		38922,03	28,2%
Stock	121103,70	89641,25	71070,37		31268,45	34,8%
Réajustement d'actifs	4310,40	1759,00	2984,75		2781,40	162,1%
Actif immobilisé					17417,80	37,5%
Actifs corporels	63911,85	46484,05	42098,40		17417,80	37,5%
Actifs financiers	-	-	-		-	-
Actifs incorporels	-	-	-		-	-
Actif	3084601,74	2749052,83	2339701,12		337288,61	123,3%
Capitaux étrangers à court terme					23441,66	-22,5%
Dettes financières	80788,87	164227,53	79320,00		-23441,66	-22,5%
Autres dettes	-	-	-		-	-
Compte de réajustement passif					23441,66	-22,5%
Capitaux étrangers à long terme	80785,87	104227,53	79320,00		-	-
Dettes financières	-	307262,60	7338,35		-30782,50	-100,0%
Autres dettes	-	-	-		-	-
Provisions	-	307262,60	7338,35		-30782,50	-100,0%
Fonds avec affectation limitée					52708,48	184,8%
Loans Romande	78923,27	27114,78	33000,00		23937,50	108,8%
Ville de Genève	45937,50	22000,00	33000,00		17328,15	-
Crédancier Etat de Genève - Traitement du résultat	16859,62	5114,78	-		11544,83	-
Capital de l'organisation					34634,50	30,6%
Capital versé	147892,82	113048,12	87713,77		-	-
Réserve de réévaluation	-	-	-		-	-
Capital libre	113056,12	97713,77	95987,96		15344,35	15,7%
Fonds libres	-	-	-		-	-
Capital lié global	-	-	-		-	-
Résultat de l'exercice	34134,50	15344,35	2045,81		19290,15	125,7%
Passif	3084601,75	2749052,83	2339701,12		337288,62	123,3%
					607928,61	22,1%
					28407,53	27,3%
					28407,53	27,3%
					22926,15	75,8%
					22926,15	75,8%
					-5862,22	-21,7%
					-11000,00	-50,0%
					-	-
					16344,35	13,6%
					2045,81	2,1%
					13298,54	86,7%
					607928,61	22,1%

Entreprise sociale l'Orangerie

Etats financiers

COMPTE D'EXPLOITATION

2010

Version

2.0

	Article	2010	Budget 2010	2009	Ecart BU09 vs C09		Ecart C10 vs C09	
Produit		1'427'867.73	1'350'408.50	1'273'280.45	77'459.23	5.7%	154'587.28	10.8%
Dons	8	20'000.00	5'000.00	5'745.00	15'000.00	300.0%	14'255.00	71.3%
Subventions	10	315'256.60	346'000.00	246'000.00	-30'743.40	-8.9%	69'256.60	22.0%
Autres produits d'exploitation	11	83'800.80	59'408.50	58'343.50	4'392.30	7.4%	5'457.30	8.6%
Participation cantonale EdS	18	53'759.30	50'000.00	48'787.20	3'759.30	7.5%	4'972.10	9.2%
Prestations fournies	12	975'051.03	890'000.00	914'404.75	85'051.03	9.6%	60'646.28	6.2%
Charges directes de projet		-1'397'219.96	-1'422'912.77	-1'263'319.45	25'892.81	-1.8%	-133'900.51	9.6%
Personnel	13	-1'040'756.10	-1'016'280.77	-959'426.72	-24'475.33	2.4%	-81'329.38	7.8%
Frais de voyage et de représentation		-	-	-	-		-	
Charges d'exploitation	14	-302'839.06	-347'632.00	-248'886.38	44'792.94	-12.9%	-53'952.68	17.8%
Frais d'entretien	15	-28'578.90	-41'000.00	-37'203.00	12'421.10	-30.3%	8'624.10	-30.2%
Frais de collecte de fonds		-	-	-	-		-	
Amortissements	4	-25'045.90	-18'000.00	-17'803.35	-7'045.90	39.1%	-7'242.55	28.9%
Résultat intermédiaire 1		30'647.77	-72'504.27	9'961.00	103'152.04	-142.3%	20'686.77	67.0%
Résultat financier	19	-530.94	-608.00	-501.87	69.06	-11.5%	-29.07	5.5%
Produits financiers		154.67	100.00	105.75	54.67	54.7%	48.92	31.6%
Charges financière		-685.61	-708.00	-607.62	14.39	-2.1%	-77.99	11.4%
Autres résultats		-	-	-	-		-	
Résultat intermédiaire 2		30'116.83	-73'104.27	9'459.13	103'221.10		20'657.70	68.6%
Résultat des fonds		16'062.50	11'000.00	11'000.00	5'062.50		5'062.50	31.5%
Utilisation VdG		42'673.85						
Utilisation LORD	7	16'062.50	11'000.00	11'000.00	5'062.50		5'062.50	31.5%
Résultat annuel 1		46'179.33	-62'104.27	20'458.13	108'283.60		25'720.20	55.7%
Attributions		-11'544.83	-	-5'114.78	-11'544.83		-6'430.05	55.7%
Résultat annuel 2		34'634.50	-62'104.27	15'343.35	96'738.76		19'290.15	55.7%

Entreprise sociale l'Orangerie

Etats financiers

TABLEAU DE FINANCEMENT

2010

Version 2.0

	Annexe	2010	2009	Delta 2010 vs 2009
Résultat de l'exercice avant résultat des fonds		30'116.83	9'459.13	20'657.70
Amortissements	4	25'045.90	17'803.35	7'242.55
(Augmentation) / Diminution de régularisation de provision	6	-30'262.50	22'928.15	-53'188.65
(Augmentation) / Diminution de créances	2	-31'268.45	-18'770.88	-12'497.57
(Augmentation) / Diminution de régularisation d'actif	3	-2'851.40	895.75	-3'747.15
Augmentation / (Diminution) de régularisation de passif	5	-23'441.66	28'407.53	-51'849.19
Flux financiers provenant de l'activité d'exploitation		-62'778.11	51'261.90	-114'040.01
(Investissements) en immobilisations corporelles	4	-42'463.70	-22'199.00	-20'264.70
Don investissement Loterie Romande	17	40'000.00		
(Investissements) en immobilisations immatérielles				
Flux financiers provenant de l'activité d'investissement		-2'463.70	-22'199.00	19'735.30
Fonds Ville de Genève Gobelets		60'000.00	-	60'000.00
Utilisation Fonds Ville de Genève		-42'673.85	-	-42'673.85
Flux financiers provenant de l'activité de financement		17'326.15	-	17'326.15
Etat initial des disponibilités (au 01 janvier 20xx)		136'568.63	98'046.60	38'522.03
Etat final des disponibilités (au 31 décembre 20xx)		118'769.79	136'568.63	-17'798.84
Variation des disponibilités	1	-17'798.84	38'522.03	-56'320.87

Entreprise sociale l'Orangerie

Etat financiers

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL

Version 2.0

2010

	Version 2.0		2010			
	Restant initial au 01.01.2009	Produits internes	Dotation externe	Transfert interne	Utilisation exercice	Restant final au 31.12.2009
Moyens provenant du financement propre	8771377	-	-	1574435	-	11398612
Capital versé	-	-	-	-	-	-
Réserve de réévaluation	-	-	-	-	-	-
Capital libre généré	8771377	-	-	-	8771377	8771377
Fonds libres	-	-	-	-	-	-
Capitalisé	-	-	-	-	-	-
Résultat annuel	-	-	-	1574435	-	1574435
Moyen provenant de fonds	8871478	-	-	-1198800	-	2771478
Loi sur la réforme	3300000	-	-	-1100000	-	2200000
Ville de Genève	-	-	-	-	-	-
Gobelets	-	-	-	-	-	-
Etat de Genève	511478	-	-	-	-	511478

	Version 2.0		2010			
	Restant initial au 01.01.2010	Produits internes	Dotation externe	Transfert interne	Utilisation exercice	Restant final au 31.12.2010
Moyens provenant du financement propre	11398612	-	3463450	-	-	14798262
Capital versé	-	-	-	-	-	-
Réserve de réévaluation	-	-	-	-	-	-
Capital libre généré	8771377	-	-	1574435	-	1130812
Fonds libres	-	-	-	-	-	-
Capitalisé	-	-	-	-	-	-
Résultat annuel	4574435	-	3463450	-1574435	-	3463450
Moyen provenant de fonds	2771478	4000000	6000000	1754483	-8873635	76992327
Loi sur la réforme	2200000	4000000	-	-	-1806250	4933750
Ville de Genève	-	-	6000000	-	-4287385	1730815
Gobelets	-	-	-	-	-	-
Etat de Genève	511478	-	-	1754483	-	1606962

Informations complémentaires relatives aux provisions selon chiffre 37 RPC 21 (SWISS GAAP)

	Version 2.0		2010	
	Restant initial au 01.01.2009	Augmentation de provision	Diminution de provision	Restant final au 31.12.2009
Provision	733635	3026250	-733635	3026250
Provision TVA sur débiteurs douteux	733635	26250	-733635	26250
Provision panne informatique	-	1000000	-	1000000
Provision gobelets	-	2000000	-	2000000
Provision réorganisation secteur Voies	-	-	-	-

	Version 2.0		2010	
	Restant initial au 01.01.2010	Augmentation de provision	Diminution de provision	Restant final au 31.12.2010
Provision	3026250	-25000000	-1026250	-1026250
Provision TVA sur débiteurs douteux	26250	-	-26250	-
Provision panne informatique	1000000	-	-1000000	-
Provision gobelets	-	-	-	-
Provision réorganisation secteur Voies	2000000	-20000000	-	-18000000

Note N° 4 - Immobilisations corporelles, amortissements

	Etat au 01.01.2010		Acquisition	Vente	Transfert	Amo ordinaire	Amortissement ordinaire	Amortissement extraordinaire	Valeur nette au 31.12.2010
Machine	11'247.20	-	-	-	-	20%	3'429.35	-	7'817.85
Informatique	1'296.70	2'463.70	-	-	-	20%	1'906.50	-	1'853.90
Véhicule	11'950.15	-	-	-	-	20%	3'647.55	-	8'302.60
Machine (don)	1'800.00	3'000.00	-	-	-	20%	1'237.50	-	3'362.50
Véhicule (don)	20'400.00	37'000.00	-	-	-	20%	14'825.00	-	42'575.00
Total	48'494.05	42'483.70	-	-	-	-	25'045.90	-	63'911.85

	Etat au 01.01.2009		Acquisition	Vente	Transfert	Amo ordinaire	Amortissement ordinaire	Amortissement extraordinaire	Valeur nette au 31.12.2009
Machine	2'545.00	11'299.00	-	-	-	23%	2'596.80	-	11'247.20
Informatique	2'593.40	-	-	-	-	48%	1'296.70	-	1'296.70
Véhicule	3'960.00	10'900.00	-	-	-	20%	2'909.85	-	11'950.15
Machine (don)	2'400.00	-	-	-	-	20%	800.00	-	1'800.00
Véhicule (don)	30'600.00	-	-	-	-	20%	10'200.00	-	20'400.00
Total	42'098.40	22'199.00	-	-	-	-	17'803.35	-	48'494.05

	2010	2009
Seuil d'activation	2000 CHF	2000 CHF
Un inventaire physique est effectué chaque année en janvier/février		
Valeur assurance incendie	200'000 CHF	200'000 CHF
Actifs gagés	Néant	Néant

Entreprise sociale l'Orangerie

Etats financiers

2010

Version 2.0

Annexe aux comptes

Note	[1]	Liquidités et politique de gestion de la fortune		Ecart 2010 vs 2009	
		2010	2009		
Caisse		340.00	4'233.75	-3'893.75	-92.0%
Banque		118'429.79	132'334.88	-13'905.09	-10.5%
Liquidités		118'769.79	136'568.63	-17'798.84	-13.0%

Les liquidités bancaires de l'Orangerie sont déposées à 100% auprès de la BCGe en compte courant

Note	[2]	Créances		Ecart 2010 vs 2009	
		2010	2009		
Collectivités publiques		78'724.20	67'428.20	60'051.50	89.1%
Clients		48'755.50	62'701.70	-1'643.50	34.8%
Ducroire		-6'370.00	-4'726.50		
Créances		121'109.70	-	58'408.00	#DIV/0!

L'Orangerie est créancière envers les collectivités publiques suivantes :

Etat de Genève, Ville de Genève, Hospice Général, Ville de Lancy,

Ces créances concernent exclusivement des prestations commandées et prestées

Note	[3]	Régularisation d'actif		Ecart 2010 vs 2009	
		2010	2009		
Produits à recevoir		3'314.15	1'759.00	1'555.15	88.4%
Charges payées d'avance		1'296.25	-		
Régularisation d'actif		4'610.40	1'759.00	1'555.15	162.1%

Note [4] Immobilisations corporelles et amortissements

cf note en "tiré à part"

Note	[5]	Régularisation de passif		Ecart 2010 vs 2009	
		2010	2009		
Produits reçus d'avance		-	1'989.15	-1'989.15	
Charges à payer		80'785.87	106'216.68	-25'430.81	-23.9%
Fournisseurs		9'578.70	9'491.01	87.69	0.9%
Créanciers sociaux		18'972.87	30'065.32	-11'092.45	-36.9%
Révision			10'000.00	-10'000.00	
Personnel		36'415.80	39'811.60	-3'395.80	-8.5%
Créanciers et frais à payer		668.00			
TVA		15'150.50	16'848.75	-1'698.25	-10.1%
Régularisation de passif		80'785.87	104'227.53	-23'441.66	-22.5%

Entreprise sociale l'Orangerie

Etats financiers

2010

Version 2.0

Annexe aux comptes

Note	[6]	Provision		Ecart 2010 vs 2009	
		2010	2009		
Panne informatique	6a	-	10'000.00	-10'000.00	
Réorganisation voirie	6b	-	20'000.00	-20'000.00	
			-		

6a : En décembre 2009, une panne informatique grave a affecté le fonctionnement de l'Orangerie. La provision a servi à couvrir les frais de remise en état (serveur, infrastructure, poste de travail, back up).

6b : la provision voirie a été dissoute en 2010 sur recommandation de l'organe de révision, car les risques reconnus en 2009 n'ont pas été effectifs en 2010 malgré les fortes incertitudes liées à ce secteur.

Aucune de ces provisions n'est à caractère de réserve.

Note [7] Fonds avec affectation limitée - Loterie Romande

En 2007, la Loterie Romande a fait un don de 55'000 CHF à l'Orangerie. Ce don a servi à l'achat d'actifs corporels inscrits au bilan de l'Orangerie. Ce fonds est diminué chaque année du montant des amortissements de ces actifs corporels selon la méthode dite des produits différés.

En 2010, la Loterie Romande a fait un don de 40'000 CHF. Ce don a servi à l'achat d'actifs corporels inscrits au bilan de l'Orangerie. Ce fonds est diminué chaque année du montant des amortissements de ces actifs corporels selon la méthode dite des produits différés.

Le détail se trouve au tableau de variation du capital.

Note	[8]	Créancier Etat de Genève		Ecart 2010 vs 2009	
		2010	2009		
Résultat annuel 1		46'179.33	20'459.13	25'720.20	125.7%
Part Etat GE selon contrat de prestation	25%	11'544.83	5'114.78	6'430.05	
Résultat annuel		34'634.50	25'573.91	9'060.59	35.4%

Le contrat de prestation est valable du 01.01.2009 au 31.12.2012

Note	[9]	Dons		Ecart 2010 vs 2009	
		2010	2009		
Dons de communes		9'700.00	5'700.00	4'000.00	70.2%
Dons 25 ans		10'100.00	-		#DIV/0!
Dons de particuliers		200.00	45.00	155.00	344.4%
Dons		20'000.00	5'745.00	14'255.00	248.1%

Entreprise sociale l'Orangerie

Etats financiers

2010

Version 2.0

Annexe aux comptes

Note	[10]	Subventions monétaires		Ecart 2010 vs 2009	
		2010	2009		
Contrat de prestation - Etat de Genève		246'000.00	246'000.00	-	0.0%
Ville de Genève		60'000.00			
Formation MMT - Etat de Genève		9'256.60			
Emplois de solidarité - Etat de Genève		53'759.30	48'787.20	4'972.10	10.2%
Subventions monétaires		315'256.60	294'787.20	20'469.40	6.9%

Note	[10bis]	Subventions en nature		Ecart 2010 vs 2009	
		2010	2009		
Loyer Ville de Genève - produits d'exploitation		54'432.00	54'432.00	-	0.0%
Loyer Ville de Genève - charge d'exploitation		54'432.00	54'432.00	-	0.0%
Subventions en nature		-	-	-	-

La mise à disposition des locaux de l'Orangerie est une subvention en nature. La valorisation de cette subvention est communiquée annuellement par la Ville de Genève

Note	[11]	Autres produits d'exploitation		Ecart 2010 vs 2009	
		2010	2009		
Cotisations des membres, dons		375.00	175.00	200.00	114.3%
Commission perception impôt source				-	#DIV/0!
Valeur locative locaux Ville de Genève	10bis	54'432.00	54'432.00	-	0.0%
Dissolution provision (Débiteurs douteux)		4'989.00	3'736.50	1'252.50	33.5%
Autres recettes		4'004.80		4'004.80	#DIV/0!
Autres produits d'exploitation		63'800.80	58'343.50	5'457.30	9.4%

Note	[12]	Prestations fournies		Ecart 2010 vs 2009	
		2010	2009		
C.A. Travaux divers		14'154.55	8'219.10	5'935.45	72.2%
C.A. Jardins		247'847.20	197'011.05	50'836.15	25.8%
C.A. Peinture		121'328.70	183'448.45	-62'119.75	-33.9%
C.A. Débarras, nettoyages		17'500.75	40'255.55	-22'754.80	-56.5%
C.A. Poubelles-Tri		35'842.95	24'272.10	11'570.85	47.7%
C.A. Places de jeux		226'139.53	225'019.05	1'120.48	0.5%
C.A. Voirie		312'237.35	236'179.45	76'057.90	32.2%
Prestations fournies		975'051.03	914'404.75	60'646.28	6.6%

Note	[13]	Frais de personnel		Ecart 2010 vs 2009	
		2010	2009		
Equipe encadrante - salaires		478'125.60	406'353.15	71'772.45	17.7%
Equipe encadrante - charges patronales		147'560.20	163'989.91	-16'429.71	-10.0%
Personnel en réinsertion - salaires		359'359.40	341'032.45	18'326.95	5.4%
Personnel en réinsertion - charges patronales		55'710.90	48'051.21	7'659.69	15.9%
Frais de personnel		1'040'756.10	958'426.72	81'329.38	8.5%

Entreprise sociale l'Orangerie

Etats financiers

2010

Version 2.0

Annexe aux comptes

Note	[14]	Autres charges d'exploitation		Ecart 2010 vs 2009	
		2010	2009		
Frais de loyers		3'773.20	3'312.30	460.90	13.9%
Valeur locative locaux (Ville de Genève)	10bis	54'432.00	54'432.00	-	0.0%
Administration, frais de ports, journaux		9'406.90	7'383.45	2'023.45	27.4%
Téléphone, fax, internet		10'586.35	6'220.80	4'365.55	70.2%
Electricité		4'221.85	5'939.85	-1'718.00	-28.9%
Frais d'association (Comité, AG, etc...)		4'196.80	4'055.95	140.85	3.5%
Supervision		1'065.00	1'170.00	-105.00	-9.0%
Formation		8'751.55	700.00	8'051.55	1150.2%
Assurances, impôts		14'053.95	14'248.70	-194.75	-1.4%
Alimentation, nettoyages		7'269.85	5'750.90	1'518.95	26.4%
Honoraires (Fiduciaire, assureur)		1'633.80	11'128.00	-9'494.20	-85.3%
Loisirs, autres		1'396.75	1'504.75	-108.00	-7.2%
Leasing véhicule	19	0.00	4'511.00	-4'511.00	-100.0%
Equipement		4'209.05	880.70	3'328.35	377.9%
TVA (Taux dette fiscale nette)		53'521.30	45'417.10	8'104.20	17.8%
Constitution du croire		6'370.00	4'726.50	1'643.50	34.8%
Service civil		0.00	7'301.50	-7'301.50	-100.0%
Machines, matériel (achat inférieur à 2'000.-)		4'383.95	4'158.60	225.35	5.4%
Véhicules (achat inférieur à 2'000.-)		0.00		-	
Informatique (achat inférieur à 2'000.-)		6'310.50	1'251.00	-7'561.50	
Fête 25 ans		21'033.85			
Dissolution provision voirie		20'000.00			
Frais directs sur gobelets		40'816.99			
Affectation gobelets		17'326.15			
Frais directs sur Travaux divers		707.60	591.85	115.75	19.6%
Frais de repas sur Travaux divers		45.00		45.00	#DIV/0!
Frais directs sur Jardins		18'960.05	5'540.16	13'419.89	242.2%
Frais de repas sur Jardins		3'465.00	1'515.00	1'950.00	128.7%
Frais directs sur Peinture		26'520.85	27'052.25	-531.40	-2.0%
Frais de repas sur Peinture		4'623.00	4'417.50	205.50	4.7%
Frais directs sur Débarras, nettoyage		542.55	719.50	-176.95	-24.6%
Frais de repas sur Débarras, nettoyage		0.00	450.00	-450.00	-100.0%
Frais directs sur Poubelles Tri		385.32	72.02	313.30	435.0%
Frais de repas sur Poubelles Tri		120.00		120.00	
Frais directs sur Places de jeux		3'908.95	23'636.80	-19'727.85	-83.5%
Frais de repas sur Places de jeux		915.00		915.00	#DIV/0!
Frais directs sur Voirie		266.95	402.30	-135.35	-33.6%
Frais de repas sur Voirie		240.00	395.90	-155.90	-39.4%
Autres charges d'exploitation		302'839.06	248'686.38	53'952.68	21.7%

Entreprise sociale l'Orangerie

Etats financiers

2010

Version 2.0

Annexe aux comptes

Note	[15]	Charges d'entretien		Ecart 2010 vs 2009	
		2010	2009		
Entretien, réparations machines		3'999.75	4'955.50	-955.75	-19.3%
Entretien, réparations véhicules		11'099.15	12'329.65	-1'230.50	-10.0%
Entretien, réparations informatique		880.00	10'000.00	-9'120.00	
Essence		12'600.00	9'917.85	2'682.15	27.0%
Charges d'entretien		28'578.90	37'203.00	-8'624.10	-23.2%

Note	[16]	Résultat financier		Ecart 2010 vs 2009	
		2010	2009		
Produits financiers - intérêts		154.67	105.75	48.92	46.3%
Charges financière - frais bancaires		-685.61	-607.62	-77.99	12.8%
Résultat financier		-530.94	-501.87	-29.07	5.8%

Note	[17]	Traitement des produits différés		Ecart 2010 vs 2009	
		2010	2009		
Diminution du Fonds affecté LORD	4	16'062.50	11'000.00	5'062.50	46.0%
Produit non financier		16'062.50	11'000.00	5'062.50	46.0%
Produits différés		-	-	-	

Note [18] Réserves

Néant

Note [18] opérations hors bilan

Le leasing contracté pour l'achat d'un véhicule est parvenu en fin de contrat en 2009.

Les charges du leasing étaient intégrées dans les charges d'exploitations

Note [20] présentation sectorielle

Note	[21]	indemnités complémentaires		Ecart 2010 vs 2009	
		2010	2009		
Prime sur résultat annuel		-	30'000.00	-30'000.00	
Indemnités complémentaires		-	30'000.00	-30'000.00	-100.0%

La prime sur résultat est intégrée dans les charges de personnel.

Note [22] rémunération de la direction

Note	[22]	rémunération de la direction		Ecart 2010 vs 2009	
		2010	2009		
Rémunération de la direction yc charges patronales		505'462.20	510'651.60	-5'189.40	-1.0%
FTE (Full time équivalent)		3.93	3.93	-	0.0%

Entreprise sociale l'Orangerie

Etats financiers

2010

Version 2.0

Annexe aux comptes

Note [23] rémunération du comité

Néant - le comité travaille de manière bénévole. Aucun membre du comité n'a été rémunéré pour ses activités de consulting. Ce consulting bénévole a été amené dans les domaines suivants :

	Jours	Tarif	Total
Elaboration d'un nouveau système de rémunération	3 jours	1'500 CHF/jr	4'500.00
Business case pour un secteur gobelet	25 jours	1'500 CHF/jr	37'500.00
Total consulting bénévole	26 jours		42'000.00

Note [24] Engagements de prévoyance

La Zürich est une institution collective. En vertu de la solidarité au sein du dispositif de prévoyance aucun déficit ni excédent de couverture ne peut être établi au prorata pour l'Orangerie.

Note [25] Parties liées et transactions avec parties liées

Néant

Note [26] Evaluation des risques

Le comité de l'Orangerie a traité de la gestion des risques lors de d'une séance du comité.

La gestion des risques s'appuie sur une analyse effectuée selon la méthodologie COSO.

Note [27] Rapport ICF

Néant

Note [28] Points particuliers

Néant

Note N° 20 - présentation sectorielle

	JARDIN		PEINTURE		VOIRIE		METIERS	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Chiffre d'affaires direct	247847.20	187311.05	121238.70	183746.65	803874.13	533946.35	975951.63	914504.75
Frais direct	18900.05	9540.16	26320.85	27502.25	67378.77	26268.37	59947.67	64793.38
Frais de repas	3465.00	1515.00	4623.00	4417.50				
Frais directs	22425.05	7955.16	31143.85	31989.75	6778.77	28288.37	59947.67	64793.38
Marge brute	223422.15	189355.89	90184.85	151757.10	599496.36	507676.98	915103.30	849711.47
Main d'œuvre et frais employés	62768.60	61369.25	37284.95	40773.35	259275.85	238389.89	339359.40	341192.45
Charges patronales employés	9734.01	8648.86	5781.78	5744.83	40195.11	33389.40	55710.90	38760.10
Main d'œuvre directe équipe	69212.20	67188.75	53423.85	44548.25	52630.05	2701.30	125568.10	128336.30
Charges patronales équipe	21391.29	22887.76	16487.29	16548.17	16304.53	8017.05	54183.61	45338.38
Marge brute	163226.10	153100.84	127888.38	109114.11	38905.54	309292.68	644330.51	63355.13
Marge nette	67164.05	59585.25	23909.51	43303.99	23909.52	202426.20	207283.35	203228.53
Répartition frais généraux	100446.81	86713.30	44820.89	89341.09	78438.41	89713.60	226164.01	262769.40
Résultat	-38300.76	-49308.06	-47624.32	-49277.00	132464.41	119098.39	461794.34	20469.13

ECART 2010 vs 2009

	FRAIS GÉNÉRAUX		%
	2010	2009	
Suivienon	315256.60	246000.00	89238.60 28.2%
Dens	20000.00	5745.00	14255.00 248.1%
ES	53759.30	48787.20	4972.10 10.2%
Autres produits	63900.00	55343.50	5457.30 9.4%
Résultat financier	-530.84	-501.87	29.07 5.8%
Résultat des fonds	10362.50	11000.00	5922.50 46.0%
Revenus non réalisés	489248.35	389273.83	99974.43 26.8%
Frais exploitation	184748.34	184933.10	655.14 0.4%
Général	58143.14		58143.14
Frais d'embauche	28178.00	37203.00	-8624.10 -33.2%
Amortissements	33945.00	17803.35	7242.55 40.7%
Equipement - salaires HC	33901.50	302811.00	37190.50 11.0%
RBI Assurances	3742.00	-24984.15	21462.15 -86.9%
Equipement - CP sur Sali HC	63378.59	115128.85	-51750.33 -45.0%
Charges non réalisées	692452.27	632143.23	60309.05 8.6%
Résultat frais généraux	-28104.01	-262769.40	234665.39 14.7%
Marge nette réalisée	279293.35	263228.53	16064.82 6.1%
Résultat Orngerie	481794.34	20469.13	461794.34 185.7%

ECARTS 2010 vs 2009

	JARDIN		PEINTURE		VOIRIE		METIERS	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%
Chiffre d'affaires direct	59285.15	24.8%	-42119.75	-33.9%	71929.88	13.5%	60948.28	6.6%
Frais direct	13419.89	24.2%	-531.40	-2.0%	-19889.80	-75.7%	-4945.81	-7.5%
Frais de repas	1360.00	128.7%	205.50	4.7%	-18989.80	-75.7%	-4945.81	-7.5%
Frais directs	15280.89	217.6%	-325.90	-1.0%	-18989.80	-75.7%	-4945.81	-7.5%
Marge brute	39466.26	18.7%	-149.35	-0.8%	81818.68	18.1%	63481.89	7.7%
Main d'œuvre et frais employés	1449.35	2.3%	34974.40	8.9%	20388.00	8.9%	1828.05	5.4%
Charges patronales employés	1097.13	12.8%	38.84	0.6%	6535.11	18.4%	10950.00	31.7%
Main d'œuvre directe équipe	9125.45	15.2%	8875.60	19.9%	29129.48	122.9%	47129.80	38.7%
Charges patronales équipe	-1506.46	-8.8%	-402.30	-2.7%	63337.85	20.7%	8757.32	16.5%
Main d'œuvre	10728.46	8.8%	4972.88	4.6%	29461.53	14.1%	91164.87	46.8%
Marge nette	25340.80	68.9%	-6977.83	-15.4%	38779.83	31.8%	38779.83	31.8%
Répartition frais généraux	14132.81	18.3%	-44920.78	-48.8%	-277.50	-0.5%	-19985.38	-14.7%
Résultat	11207.99	-22.5%	-22246.72	-48.0%			23720.21	125.7%

Entreprise sociale l'Orangerie

Etats financiers

RATIOS

2010

Version

2.0

	2010	2009	2008	Abregé	Cible Orangerie	Formule
PROFITABILITE						
RETURN ON SALES	4.74%	2.24%	0.27%	ROS	entre 1% et 3%	Résultat annuel 1 / Prestations fournies
RETURN ON ASSETS	72.25%	44.00%	4.86%	ROA	entre 7% et 12%	Résultat annuel 1 / Actifs immobilisés
RETURN ON EQUITY	20.29%	37.73%	1.57%	ROE	entre 3% et 5%	Résultat annuel 1 / (Capital de l'organisation + fonds à affectation limitée)
LIQUIDITE						
CURRENT RATIO	302.64%	216.91%	226.55%		entre 200% et 300%	Actifs circulants / Capitaux étrangers à court terme
QUICK RATIO	266.93%	217.23%	223.05%		entre 200% et 300%	(Liquidités + Créances) / Capitaux étrangers à court terme
ACID RATIO	147.02%	131.03%	190.62%		> 100%	Liquidités / Capitaux étrangers à court terme
TAUX DE ROTATION						
Clients	45	36	35		Entre 25 et 40 jours	365/(Ventes/ Créances)
Fournisseurs	21	30	25		Entre 25 et 40 jours	365/(charges directes de projet/capitaux étrangers à court terme)
BILAN						
DEBT RATIO	26.20%	46.97%	38.88%		entre 45% et 55%	(Capitaux étrangers à court terme + capitaux étrangers à long terme) / Actif

Entreprise sociale l'Orangerie

Etats financiers

RATIOS

	Version 2.0			
	2010	2009	2010	2008
PERFORMANCE				
Utilité sociale	556'840.50	571'735.02	599'575.55	41'429
TVA	53'521	45'417		128'207
CP Equipe	147'560	163'990		38'760
CP employés	55'711	48'051		609'064
Economie Etat	609'064	609'064		818'461
Total "out"	865'856	866'522		
Subvention	246'000.00	246'000.00	246'000.00	
subvention MMT	9'256.60			
Participation EDS	53'759.30	48'787.20	12'885.00	
Total "in"	309'015.90	294'787.20	258'885.00	
	2010	2009	2010	2008
Autofinancement	82.77%	80.68%	77.34%	
Subvention	246'000.00	246'000.00	246'000.00	
CA	1'427'867.73	1'273'280.45	1'085'377.74	
Ratio	17.2%	19.3%	22.7%	
	2010	2009	2010	2008
Encadrants/Encadrés	1.51	1.47	1.69	
Sal. Encadrants	625'685.80	570'343.06	536'574.95	
Sal. Encadrés	415'070.30	389'083.66	317'109.55	
Ratio	1.51	1.47	1.69	
	2010	2009	2010	2008
Subvention / Equipe	39.3%	43.1%	45.8%	
Sal. Encadrants	625'685.80	570'343.06	536'574.95	
Subvention	246'000.00	246'000.00	246'000.00	
Ratio	39.3%	43.1%	45.8%	



FIDRACO S.A.

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTRÔLE ORDINAIRE AU CONSEIL DE

L'ORANGERIE (Association)

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de L'Orangerie, comprenant le bilan, le compte de pertes et profits, l'annexe, le tableau de financement et le tableau de variation des fonds propres pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Comité de l'Association. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité de l'Association est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

.I.

Rapport : L'Orangerie – page 2

Nous pouvons attester qu'un système de contrôle interne, relatif à l'établissement des comptes annuels, conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890 et défini selon les prescriptions du Conseil de Fondation, existe.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011 sont conformes à la loi suisse, aux statuts, aux normes swiss gaap RPC et aux directives étatiques applicables aux entités subventionnées, Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant une perte de CHF 24'631.50.

Genève, le 18 avril 2012

FIDRACO S.A.



B. Spoerri
Expert-réviseur agréé

Annexes : - Bilan
- Compte d'exploitation
- Tableau de financement
- Tableau de variation du capital
- Annexe aux comptes

Entreprise sociale l'Orangerie

Etats financiers

2011 Version 4.0

Principes de comptabilité et de présentation des comptes, bases d'évaluation

Les présents comptes annuels de l'association Entreprise Sociale l'Orangerie sont présentés en conformité avec les recommandations relatives à la présentation des comptes SWISS GAAP RPC, le droit suisse, les dispositions et statuts de l'organisation, ainsi que les directives de l'administration cantonale genevoise.

L'association Entreprise Sociale l'Orangerie conduit régulièrement une évaluation des risques professionnelle.

Celle-ci a donné lieu en 2009 à la création d'un système de contrôle interne.

Les comptes sont publiés en français.

Principes d'évaluations

Liquidités	Valeur nominale
Monnaies étrangères	NA
Créances	valeur nominale sans correctif de valeur basé sur une évaluation individuelle
Titres	NA
Stocks	NA
Placements financiers	NA
Immobilisations corporelles	Coûts d'acquisition déduction faite des correctifs de valeur nécessaire
	Les amortissements sont effectués de manière linéaire à partir des valeurs d'acquisition sur la base de la durée de vie estimée
	La limite d'inscription à l'actif est de CHF 2'000.
	La durée moyenne d'utilisation des immobilisations corporelles est de 5 ans
Engagements	NA
Périmètre de consolidation	NA
Organisations proches	NA
Permanence	Les comptes annuels sont présentés selon les dispositions les plus récentes des SWISS GAAP RPC
	Les valeurs de l'année précédente ont été ajoutées chaque fois que cela était possible.

Entreprise sociale l'Orangerie

Etats financiers

TABLEAU DE FINANCEMENT

2011

Version 4.0

	Annexe	2011	2010	Delta 2011 vs 2010
Résultat de l'exercice avant résultat des fonds		198'512.27	30'116.83	168'395.44
Amortissements	4	54'675.15	25'045.90	29'629.25
(Augmentation) / Diminution de régularisation de provision	6	-	-30'262.50	30'262.50
(Augmentation) / Diminution de créances	2	83'603.40	-31'268.45	115'071.85
(Augmentation) / Diminution de régularisation d'actif	3	-4'239.35	-2'851.40	-1'387.95
Augmentation / (Diminution) de régularisation de passif	5	36'033.08	-23'441.66	59'474.74
Flux financiers provenant de l'activité d'exploitation		170'272.28	-62'778.11	233'050.39
(Investissements) en immobilisations corporelles	4	-16'623.50	-42'463.70	25'840.20
Don Loro		-	40'000.00	
(Investissements) en immobilisations corporelles sur don	4	-275'446.40		
(Investissements) en immobilisations immatérielles		-		-
Flux financiers provenant de l'activité d'investissement		-292'069.90	-2'463.70	-289'608.20
Affectation Fonds	30	-	60'000.00	-60'000.00
Utilisation solde 2011 VdG	17	-		
Utilisation Fonds Ville de Genève	17	-	-42'673.85	42'673.85
Flux financiers provenant de l'activité de financement		-	17'326.15	-17'326.15
Etat initial des disponibilités (au 01 janvier 20xx)		118'769.79	136'568.63	-17'798.84
Etat final des disponibilités (au 31 décembre 20xx)		195'484.44	118'769.79	76'714.65
Variation des disponibilités	1	76'714.65	-17'798.84	94'513.49

	Restant initial au 01.01.2011	Produits internes	Dotation externe	Transfert interne	Utilisation exercice	Restant final au 31.12.2010
Moyens provenant du financement propre	113'958.12	-	34'634.50	-	-	147'692.62
Capital versé	-	-	-	-	-	-
Reserve de réévaluation	9'7713.77	-	15'344.35	-	-	113'058.12
Capital libre géré	-	-	-	-	-	-
Fonds libres	-	-	-	-	-	-
Fonds social	-	-	-	-	-	-
Capital lié	-	-	-	-	-	-
Résultat annuel	15'344.35	34'634.50	-15'344.35	-	-	34'634.50

Moyens provenant de fonds	271'14.78	40'000.00	60'000.00	11'544.83	-50'718.35	79'933.27
Liens Remise	22'000.00	40'000.00	-	-	-16'652.50	45'347.50
Ville de Genève Coisés	-	60'000.00	-	-	-42'873.85	17'326.15
Fonds social	-	-	-	-	-	-
Créditar-Etat de Genève	5'114.78	-	11'544.83	-	-	16'659.62

Informations complémentaires relatives aux provisions selon chiffre 37 RFC 21 (SWISS GAAP)

	Restant initial au 01.01.2011	Augmentation de provision	Diminution de provision	Restant final au 31.12.2010
Provision	30'262.50	-20'000.00	-10'262.50	-
Provision TVA sur débiteurs douteux	262.50	-	-262.50	-
Provision panne informatique	10'000.00	-	-10'000.00	-
Provision globales	-	-	-	-
Provision réévaluation secteur Voies	20'000.00	-20'000.00	-	-

	Restant initial au 01.01.2011	Produits internes	Dotation externe	Transfert interne	Utilisation exercice	Restant final au 31.12.2011
Moyens provenant du financement propre	147'692.62	-	-24'631.50	14'834.00	-	137'895.12
Capital versé	-	-	-	-	-	-
Reserve de réévaluation	113'058.12	-	-	34'634.50	-	147'692.62
Capital libre géré	-	-	-	-	-	-
Fonds libres	-	-	-	-	-	-
Fonds social	-	-	-	-	-	-
Capital lié	-	-	-	-	-	-
Résultat annuel	34'634.50	-24'631.50	-34'634.50	-	-	-24'631.50

Moyens provenant de fonds	79'933.27	485'000.00	-3'765.83	-103'424.46	286'233.03
Liens Remise	45'347.50	350'000.00	-	-17'310.30	216'027.20
Ville de Genève Coisés	17'326.15	55'000.00	-	-16'114.10	56'212.05
Fonds social	-	-	-	-	-
Créditar-Etat de Genève	16'659.62	-	-3'265.83	-	13'393.78

216'027.20

56'212.05

Note N° 4 - Immobilisations corporelles, amortissements

	Etat au 01.01.2011		Vente	Transfert	Anno ordinaire	Amortissement ordinaire	Amortissement extraordinaire	Valeur nette au 31.12.2011
Machine (1800/1801)	7'817.85	-	-	-	20%	2'475.40	-	5'342.45
Informatique	1'853.90	-	-	-	20%	492.75	-	1'361.15
Véhicule	8'302.60	16'623.50	-	-	20%	5'162.35	-	19'763.75
Machine (don LORO)	3'362.50	-	-	-	20%	1'400.00	-	1'962.50
Véhicule (don LORO)	42'575.00	-	-	-	20%	17'600.00	-	24'975.00
Laverie Don VdG	-	62'457.85	-	-	20%	6'245.80	-	56'212.05
Laverie (don LORO)	-	212'988.55	-	-	20%	21'298.85	-	191'689.70
Total	63'911.85	292'069.90	-	-		54'675.15	-	301'306.60

	Etat au 01.01.2010		Vente	Transfert	Anno ordinaire	Amortissement ordinaire	Amortissement extraordinaire	Valeur nette au 31.12.2010
Machine	11'247.20	-	-	-	20%	3'429.35	-	7'817.85
Informatique	1'286.70	2'463.70	-	-	20%	1'906.50	-	1'853.90
Véhicule	11'950.15	-	-	-	20%	3'647.55	-	8'302.60
Machine (don)	1'800.00	3'000.00	-	-	20%	1'237.50	-	3'362.50
Véhicule (don)	20'400.00	37'000.00	-	-	20%	14'825.00	-	42'575.00
Total	46'494.05	42'463.70	-	-		25'045.90	-	63'911.85

	2011	2010
Seuil d'activation	2000 CHF	2000 CHF
Un inventaire physique est effectué chaque année en janvier/février		
Valeur assurance incendie	1'250'000 CHF	200'000 CHF
Actifs gagés	Néant	Néant

Annexe aux comptes

[1] Liquidités et politique de gestion de la fortune

Note	2011	2010	Ecart 2011 vs 2010	
Caisse	2'509.15	340.00	2'169.15	638.0%
Poste	1'010.81	-	1'010.81	
Banque	189'263.85	118'429.79		
Banque	2'700.63		2'700.63	#DIV/0!
Liquidités	195'484.44	118'769.79	76'714.65	64.6%

Les liquidités bancaires de l'Orangerie sont déposées à 100% auprès de la BCGe en compte courant

[2] Créances

Note	2011	2010	Ecart 2011 vs 2010	
Collectivités publiques et privés	38'644.30	78'724.20	-40'079.90	-50.9%
AFC impôt anticipé	118.70		118.70	
Clients		48'755.50	-48'755.50	-100.0%
Du croire	-1'456.70	-6'370.00	4'913.30	-77.1%
Créances	37'306.30	121'109.70	-83'803.40	-69.2%

En 2011, l'Orangerie n'a pas opéré de distinction entre créancier publics et privés

Entreprise sociale l'Orangerie

Etats financiers

2011

Version 4.0

Annexe aux comptes

Fournisseurs	63'412.65	9'578.70	53'833.95	562.0%
Créanciers sociaux	25'903.80	18'972.87	6'930.93	36.5%
Révision			-	
Personnel	5'794.45	36'415.80	-30'621.35	-84.1%
Créanciers et frais à payer	-	668.00		
TVA	21'708.05	15'150.50	6'557.55	43.3%
Régularisation de passif	116'818.95	80'785.87	36'033.08	44.6%

Entreprise sociale l'Orangerie

Etats financiers

2011

Version 4.0

Annexe aux comptes

Note	[6]	Provision		Ecart 2011 vs 2010
		2011	2010	
Panne informatique	6a	-	-	0.0%
Réorganisation voirie	6b	-	-	0.0%

Note

[7] Fonds avec affectation limitée - Loterie Romande

En 2007, la Loterie Romande a fait un don de 55'000 CHF à l'Orangerie. Ce don a servi à l'achat d'actifs corporels inscrits au bilan de l'Orangerie. Ce fonds est diminué chaque année du montant des amortissements de ces actifs corporels selon la méthode dite des produits différés.

En 2010, la Loterie Romande a fait un don de 40'000 CHF. Ce don a servi à l'achat d'actifs corporels inscrits au bilan de l'Orangerie. Ce fonds est diminué chaque année du montant des amortissements de ces actifs corporels selon la méthode dite des produits différés.

En 2011, la Loterie Romande a fait un don de 350'000 CHF. Ce don a servi principalement à l'achat d'actifs corporels inscrits au bilan de l'Orangerie. Ce fonds est diminué chaque année du montant des amortissements de ces actifs corporels selon la méthode dite des produits différés.

C2011

10/24

Entreprise sociale l'Orangerie

Etats financiers

2011

Version 4.0

Annexe aux comptes

Le détail se trouve au tableau de variation du capital.

Note	[8]	Créancier Etat de Genève		Ecart 2011 vs 2010
		2011	2010	
Résultat annuel 1		-13'063.33	46'179.33	-59'242.66 -128.3%
Part Etat GE selon contrat de prestation	25%	-3'265.83	11'544.83	-14'810.67 -128.3%
Attribution fonds social		-14'834.00		
Résultat annuel		-24'631.50	34'634.50	-59'266.00 -171.1%

Le contrat de prestation est valable du 01.01.2009 au 31.12.2012

En 2011, le compte a été reclassé en créancier court terme selon instructions de l'Etat de Genève

Note	[9]	Dons		Ecart 2011 vs 2010
		2011	2010	
Dons de communes		20'350.00	9'700.00	10'650.00 109.8%
Dons 25 ans		-	10'100.00	-100.0%
Dons de particuliers		296.85	200.00	96.85 48.4%
Dons		20'646.85	20'000.00	646.85 3.2%

c2011

11/24

Entreprise sociale l'Orangerie

Etats financiers

2011

Version 4.0

Annexe aux comptes

Note	[10] Subventions monétaires		Ecart 2011 vs 2010
	2011	2010	
Contrat de prestation - Etat de Genève	246'000.00	246'000.00	-
Ville de Genève		60'000.00	-60'000.00
Formation MMT - Etat de Genève	27'179.35	9'256.60	17'922.75
Emplois de solidarité - Etat de Genève	65'604.00	53'759.30	11'844.70
Subventions monétaires	338'783.35	315'256.60	23'526.75
			7.5%

Note	[10bis] Subventions en nature		Ecart 2011 vs 2010
	2011	2010	
Loyer Ville de Genève - produits d'exploitation	54'857.00	54'432.00	425.00
Loyer Ville de Genève - charge d'exploitation	54'857.00	54'432.00	425.00
Subventions en nature	-	-	-

La mise à disposition des locaux de l'Orangerie est une subvention en nature. La valorisation de cette subvention est communiquée annuellement par la Ville de Genève

Note [11] Autres produits d'exploitation

C2011

12/24

Entreprise sociale l'Orangerie

Etats financiers

2011

Version 4.0

Annexe aux comptes

	2011	2010	Ecart 2011 vs 2010
Colisations des membres, dons	475.00	375.00	100.00 26.7%
Commission perception impôt source	-	-	-
Valeur locative locaux Ville de Genève	54'857.00	54'432.00	425.00 0.8%
Dissolution provision (Débiteurs douteux)	6'370.00	4'989.00	1'381.00 27.7%
Autres recettes	-	4'004.80	-4'004.80 -100.0%
Autres produits d'exploitation	61'702.00	63'800.80	-2'098.80 -3.3%

Note

[12] Prestations fournies

	2011	2010	Ecart 2011 vs 2010
C.A. Travaux divers	5'324.20	14'154.55	-8'830.35 -62.4%
C.A. Jardins	250'567.18	247'847.20	2'719.98 1.1%
C.A. Peinture	120'417.50	121'328.70	-911.20 -0.8%
C.A. Nettoyage	3'040.40	17'500.75	-14'460.35 -82.6%
C.A. Voirie	554'679.15	574'219.83	-19'540.68 -3.4%
C.A. Débarras	53'830.50		53'830.50
C.A. Laverie	36'883.49		36'883.49

C2011

13/24

Entreprise sociale l'Orangerie

Etats financiers

2011

Version 4.0

Annexe aux comptes

Prestations fournies		1'024'742.42	975'051.03	49'691.39	5.1%
Note	[13] Frais de personnel				
		2011	2010	Ecart 2011 vs 2010	
Equipe encadrante - salaires		553'426.55	478'125.60	75'300.95	15.7%
Equipe encadrante - charges patronales		165'754.58	147'560.20	18'194.38	12.3%
Personnel en réinsertion - salaires		360'988.40	359'359.40	1'629.00	0.5%
Personnel en réinsertion - charges patronales		54'067.45	55'710.90	-1'643.45	-2.9%
Frais de personnel		1'134'236.98	1'040'756.10	93'480.88	9.0%

Entreprise sociale l'Orangerie

Etats financiers

2011

Version 4.0

Annexe aux comptes

Note	[14]	Autres charges d'exploitation		Ecart 2011 vs 2010
		2011	2010	
Frais de loyers		4'372.85	3'773.20	599.65 15.9%
Valeur locative locaux (Ville de Genève)	10bis	54'857.00	54'432.00	425.00 0.8%
Administration, frais de ports, journaux		9'408.69	9'406.90	1.79 0.0%
Téléphone, fax, internet		9'329.15	10'586.35	-1'257.20 -11.9%
Electricité		6'018.25	4'221.85	1'796.40 42.6%
Frais d'association (Comité, AG, etc...)		3'236.90	4'196.80	-959.90 -22.9%
Supervision		740.00	1'065.00	-325.00 -30.5%
Formation		12'640.90	8'751.55	3'889.35 44.4%
Assurances, impôts		17'337.75	14'053.95	3'283.80 23.4%
Alimentation, nettoyyages		4'871.10	7'269.85	-2'398.75 -33.0%
Honoraires (Fiduciaire, assureur)		7'154.00	1'633.80	5'520.20 337.9%
Loisirs, autres		2'420.55	1'396.75	1'023.80 73.3%
Leasing véhicule	19	0.00	0.00	- -
Equipement		806.25	4'209.05	-3'402.80 -80.8%
TVA (Taux dette fiscale nette)		64'260.70	53'521.30	10'739.40 20.1%

c2011

15/24

Entreprise sociale l'Orangerie

Etats financiers

2011

Version 4.0

Annexe aux comptes

Constitution du croire	1'456.70	6'370.00	-4'913.30	-77.1%
Service civil	0.00	0.00	-	
Machines, matériel (achat inférieur à 2'000.--)	2'166.75	4'383.95	-2'217.20	-50.6%
Véhicules (achat inférieur à 2'000.--)	0.00	0.00	-	
Informatique (achat inférieur à 2'000.--)	3'446.71	6'310.50	9'757.21	-154.6%
Sous-total exploitation	204'524.25	182'961.80	21'562.45	11.8%
Fête 25 ans	0.00	2'1033.85	-2'1033.85	-100.0%
Dissolution provision voirie	0.00	20'000.00	20'000.00	-100.0%
Frais directs sur gobelets	159'621.17	40'816.99	118'804.18	291.1%
Affectation gobelets	0.00	17'326.15	-17'326.15	-100.0%
Frais directs sur Travaux divers	678.75	707.60	-28.85	-4.1%
Frais de repas sur Travaux divers	60.00	45.00	15.00	33.3%
Frais directs sur Jardins	32'422.45	18'960.05	13'462.40	71.0%
Frais de repas sur Jardins	5'025.00	3'465.00	1'560.00	45.0%
Frais directs sur Peinture	19'896.00	26'520.85	-6'624.85	-25.0%
Frais de repas sur Peinture	3'045.00	4'623.00	-1'578.00	-34.1%
Frais directs sur Débarras	622.79		622.79	
Frais de repas sur Débarras	195.00		195.00	

C2011

16/24

Entreprise sociale l'Orangerie

Etats financiers

2011

Version 4.0

Annexe aux comptes

Frais directs sur Nettoyage	54.40	542.55	-488.15	-90.0%
Frais de repas sur Nettoyage	0.00	0.00	-	
Frais directs sur Voirie	3'720.36	4'561.22	-840.86	-18.4%
Frais de repas sur Voirie	3'735.00	1'275.00	2'460.00	192.9%
Frais directs sur Laverie	3'166.25	0.00	3'166.25	
Frais de repas sur Laverie	2'214.00	0.00	2'214.00	
Sous-total Frais directs sur prestation	234'456.17	119'877.26	114'578.91	95.6%
Autres charges d'exploitation	438'980.42	302'839.06	136'141.36	45.0%

Entreprise sociale l'Orangerie

Etats financiers

2011

Version 4.0

Annexe aux comptes

Note	[15] Charges d'entretien		Ecart 2011 vs 2010
	2011	2010	
Entretien, réparations machines	2'023.60	3'999.75	-1'976.15 -49.4%
Entretien, réparations véhicules	7'807.40	11'099.15	-3'291.75 -29.7%
Entretien, réparations informatique	-	880.00	-880.00
Essence	13'859.80	12'600.00	1'259.80 10.0%
Charges d'entretien	23'690.80	28'578.90	-4'888.10 -17.1%

Note	[16] Résultat financier		Ecart 2011 vs 2010
	2011	2010	
Produits financiers - intérêts	254.35	154.67	99.68 64.4%
Charges financière - frais bancaires	-1'033.35	-685.61	-347.74 50.7%
Résultat financier	-779.00	-530.94	-248.06 46.7%

Note		[17] Traitement des produits différés		Ecart 2011 vs 2010
		2011	2010	
Diminution du Fonds affecté LORO	4	177'310.30	16'062.50	161'247.80 1003.9%
Diminution du Fonds affecté Ville de Genève	4	16'114.10		

C2011

18/24

Entreprise sociale l'Orangerie

Etats financiers

2011

Version 4.0

Annexe aux comptes

Produit non financier	193'424.40	51'417.14	142'007.26	276.2%
Produits différés	-	-35'354.64	35'354.64	

Note

[18] Réserves

Néant

Note

[19] opérations hors bilan

Le leasing contracté pour l'achat d'un véhicule est parvenu en fin de contrat en 2009.

Les charges du leasing étaient intégrées dans les charges d'exploitations

Note

[20] présentation sectorielle

Note

[21] indemnités complémentaires

	2011	2010	Ecart 2011 vs 2010	
Prime sur résultat annuel	-	-	-	0.0%
Indemnités complémentaires	-	-	-	

C2011

19/24

Entreprise sociale l'Orangerie

Etats financiers

2011

Version **4.0**

Annexe aux comptes

La prime sur résultat est intégrée dans les charges de personnel.

Note	[22] rémunération de la direction		Ecart 2011 vs 2010
	2011	2010	
Rémunération de la direction yc charges patronales	525'426.10	505'462.20	19'963.90
FTE (Full time equivalent)	3.93	3.93	-
			0.0%

Entreprise sociale l'Orangerie

Etats financiers

2011

Version 4.0

Annexe aux comptes

Note

[23] rémunération du comité

Néant - le comité travaille de manière bénévole. Aucun membre du comité n'a été rémunéré pour ses activités de consulting. Ce consulting bénévole a été amené dans les domaines suivants :

	Jours	Tarif	Total
Rédaction recours au tribunal administratif	3 jours	1'500 CHF/jr	4'500.00
Formation membres de l'équipe	4 jours	1'500 CHF/jr	6'000.00
Gestion risque, bouclage, contrôle interne	6 jours	1'500 CHF/jr	9'000.00
Financement, démarches administratives	10 jours	1'500 CHF/jr	15'000.00
Accompagnement démarrage secteur gobelet	260 h	180 CHF/h	46'800.00
Total consulting bénévole			81'300.00

Note

[24] Engagements de prévoyance

La Zürich est une institution collective. En vertu de la solidarité au sein du dispositif de prévoyance aucun déficit ni excédent de couverture ne peut être établi au prorata pour l'Orangerie.

Note

[25] Parties liées et transactions avec parties liées

Néant

c2011

21/24

Entreprise sociale l'Orangerie**Etats financiers**

2011

Version **4.0****Annexe aux comptes**

Note

[26] Evaluation des risques

Le comité de l'Orangerie a traité de la gestion des risques lors de d'une séance du comité.
La gestion des risques s'appuie sur une analyse effectuée selon la méthodologie COSO.

Note

[27] Rapport ICF

Néant

Note

[28] Points particuliers

Néant

Note N° 20 - prezentatiun sectoriela

	JARDIN		PENTURE		VORIRE		LAVARE		METIERS	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Chiffre d'affaires direct	230997.18	247642.20	130017.00	137338.70	618742.28	603935.13	318553.69	318553.69	1324742.62	978303.03
Frais direct	37422.45	11900.05	18966.00	28750.15	9068.30	6738.77	1121.87	1121.87	71906.42	51953.67
Frais de net	5725.50	3165.00	3165.00	4723.00	3165.00	3165.00	3165.00	3165.00	87716.42	517103.38
Frais de taxes	27447.45	22743.55	22741.00	31143.85	87716.42	87716.42	17719.62	17719.62	87716.42	87716.42
Marge brute	21519.23	259245.15	87716.00	87716.00	607392.28	607392.28	30788.40	30788.40	30788.40	30788.40
Mati d'œuvre directs employés	8947.04	6734.01	24777.15	3794.85	26217.02	28975.88	17255.62	17255.62	54007.45	55716.00
Charges patronales employés	8245.10	6913.20	5234.35	5242.85	11767.75	12920.05	3838.42	3838.42	21920.30	17358.10
Charges patronales totale	16722.14	2781.20	15962.38	16487.78	18105.75	19394.53	11495.05	11495.05	64305.38	54183.61
Mati d'œuvre	149773.88	162236.19	87714.14	119884.78	389233.79	389465.54	64794.23	64794.23	894488.53	644825.01
Marge nette	67965.05	67168.05	17211.86	-27803.81	228754.18	239960.62	-49332.69	-49332.69	242709.67	273785.38
Repartition frais généraux	-48168.83	100648.81	-31979.01	78199.28	-162988.83	78424.61	-97318.89	-97318.89	-237804.80	285474.88
Résultat	-2211.87	-38350.76	-30777.23	-49399.88	89743.35	182064.61	-42773.63	-42773.63	-27887.23	147604.78

	FRANS GENERALIS		EGART 2011 vs 2010		FRANS GENERALIS		FRANS GENERALIS	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Subvention	237179.35	312566.60	237179.35	312566.60	-42077.25	-413.38		
Dons	20968.85	27000.00	648.85	3.28				
ECS	69504.00	57769.30	11844.70	23.90				
Autre produits	81702.00	637608.03	-2969.82	-3.38				
Résultat financier	-778.00	63184	-248.99	48.78				
Résultat des fonds	54975.15	17002.50	3812.65	240.48				
Revenus non réalisés	479708.35	4897442.28	6360.89	1.48				
Frais exploitation	204524.25	164748.24	17778.01	10.78				
Coûnets		58143.14	-58143.14	-100.00				
Frais d'imputation	23980.80	28178.80	-4888.10	-17.18				
Amortissements	54975.15	25945.80	28929.25	118.33				
Équipes - salaires HC	342789.80	335901.50	6988.30	2.08				
Attribution fonds	14634.00							
RIS Assurances		-3242.00	3242.00	-100.00				
Endos - CP au-delà HC	10521.15	63718.59	-4744.55	66.58				
Charges non réalisées	148335.15	882482.27	57183.87	7.78				
Résultat fiscal globalisé	-278906.00	-2571545.01	-48927.94	20.88				
Marge nette réalisée	248709.67	379783.38	-27973.89	-18.58				
Résultat Oroganga	-27887.23	467193.34	-197018.89	-180.68				

	JARDIN		PENTURE		VORIRE		LAVARE		METIERS	
	Chiffre	%	Chiffre	%	Chiffre	%	Chiffre	%	Chiffre	%
Chiffre d'affaires direct	271888	1.1%	461.58	-0.8%	197665.81	16.8%	1821.87	0.000%	47891.29	8.1%
Frais direct	1560.20	45.00%	-1576.02	-34.1%	2987.53	42.1%	1821.87	0.000%	27848.78	53.3%
Frais de taxes	19232.60	87.00%	4702.88	-83.3%	8711.89	14.1%	1821.87	0.000%	27848.78	48.7%
Marge brute	7291.88	81.3%	-13117.80	-2.8%	5941.20	2.3%	12525.90	0.000%	27848.78	2.6%
Mati d'œuvre directs employés	486.88	-8.1%	-2180.81	-37.4%	471.52	-1.2%	1978.90	0.000%	17845.45	-2.7%
Charges patronales employés	4782.10	-8.8%	-11298.01	-2.1%	8937.70	17.0%	38283.40	0.000%	39439.20	22.9%
Charges patronales totale	2963.15	-12.4%	-405.41	-5.5%	2701.27	-3.5%	11689.50	0.000%	19271.78	18.8%
Mati d'œuvre	1780.00	2.8%	2483.82	-8.3%	18628.25	4.3%	84284.82	0.000%	47838.53	7.7%
Marge nette	18794.83	181.8%	-19784.37	-141.7%	-341733.34	-307.7%	87793.83	0.000%	-27783.89	-15.3%
Repartition frais généraux	28748.78	-84.3%	88918.63	-88.8%	82789.88	-89.8%	82773.63	0.000%	-47161.11	-28.6%
Résultat										

Entreprises sociales (D'origine)

RATIOS

Valeur 4,9

	2011	2010	2009 Ajusté	Clés D'origine	Formules
PROFITABILITE	-1,2%	2,3%	2,3%	ROE	Résultat net avant / (Prévisions) brutes
RETURN ON SALES	-1,2%	2,3%	2,3%	ROA	Résultat net avant / (Prévisions) brutes
RETURN ON ASSETS	-4,3%	27,2%	44,9%	ROA	Résultat net avant / (Prévisions) brutes
RETURN ON EQUITY	-3,1%	20,3%	37,7%	ROE	Résultat net avant / (Capital de l'organisation + fonds & allocations (stock))
LEVURE					
CURRENT RATIO	185,0%	303,64%	318,81%		Actifs courants / Capitaux étrangers à court terme
QUICK RATIO	178,2%	298,93%	317,23%		(Capitaux - Créances) / Capitaux étrangers à court terme
ACID RATIO	150,15%	147,02%	131,02%		Capital / Capitaux étrangers à court terme
TURN OVER ROTATION					
Cherche	13	45	38	Entre 25 et 60 jours	> 50% (Finances Créances)
Facture	29	21	39	Entre 25 et 60 jours	> 50% (Finances Créances)
BIJAN					
NET RATIO	23,88%	29,30%	48,87%		Capitaux étrangers à court terme + capitaux étrangers à long terme / Actif

	2011	2010	2009
PERFORMANCE			
Utilité sociale	84753,28	68763,61	87173,22
TVA	44281	57521	14347
CP employé	169785	147860	133800
CP employé	54367	55711	48301
Economie EMI	609394	609564	609564
Total "out"	892147	887896	868322
Subvention	249200,00	249200,00	249200,00
Subvention MMT	27178,35	8256,40	
Participation EDS	69504,00	57758,30	48792,20
Total "in"	338782,35	309918,89	294782,20
Autofinancement	53,89%	83,17%	60,88%
Subvention	249200,00	249200,00	249200,00
CA	1449874,62	1427897,73	1277352,45
Ratio	17,0%	17,2%	19,3%
Indicateurs/finances			
Se Financière	1,73	1,51	1,47
Se Sociale	719181,13	629885,60	572424,06
Se Indicate	419385,65	419797,20	380324,06
Ratio	1473	1511	1477
Subvention / Emplois	34,2%	39,3%	43,1%
Se Financière	719181,13	629885,60	572424,06
Se Sociale	249200,00	249200,00	249200,00
Ratio	31,2%	33,3%	43,1%



Rapport d'évaluation
"Récapitulatif des indicateurs et des objectifs du contrat de prestations"

Entreprise sociale l'Orangerie

Département de la solidarité et de l'emploi

Rappel du but de la subvention et des missions du subventionné :

L'entreprise sociale l'Orangerie a pour mission de "faciliter la résolution des problèmes d'adultes qui, pour des raisons psychologiques, sociales ou économiques, rencontrent des difficultés d'insertion, notamment quant au travail, au logement ou à la vie sociale" (but statutaire).

Dans le cadre du contrat de prestations (art. 4), l'entreprise sociale l'Orangerie s'engage à fournir les prestations suivantes en vue d'une insertion ou réinsertion socio-professionnelle de personnes en difficulté :

- emploi à durée déterminée et/ou indéterminée dans le cadre des activités proposées par l'association;
- offre d'un soutien social régulier avec élaboration d'un projet de développement personnel.

Mention du contrat : Aide financière annuelle de 246 000 F

Durée du contrat : 4 ans (2009-2012)

Période évaluée : 3 premières années (2009-2011)

Objectif : emploi

1. L'Orangerie :

- offre des emplois à durée déterminée et/ou indéterminée à des personnes en difficulté;
- garantit un minimum de 3 demi-journées de travail par semaine à chaque employé-e en contrat à durée déterminée.

Indicateur :

- 1.1. Nombre de postes à durée indéterminée occupés sur l'année
- 1.2. Nombre annuel moyen de contrats à durée déterminée (6 mois)
- 1.3. Nombre de places d'apprentissage de peintre en bâtiment
- 1.4. Nombre total d'heures travaillées
- 1.5. Nombre moyen d'heures de travail par semaine et par employé-e en CDD (% de semaines avec au moins 13.5 heures de travail)

Cible :

- 1.1. 3

<p>1.2. 10</p> <p>1.3. 1</p> <p>1.4. 15'340 heures</p> <p>1.5. \geq 13.5 heures/semaine</p>
<p>Résultat :</p> <p>1.1. 3 en 2009, 5 en 2010, 5 en 2011</p> <p>1.2. 16 en 2009, 19 en 2010, 26 en 2011</p> <p>1.3. 1 en 2009, 1 en 2010, 1 en 2011</p> <p>1.4. 14'914 heures en 2009, 16'342 heures en 2010, 16'149 heures en 2011</p> <p>1.5. 23 h./sem. en 2009, 20.5 h./sem. en 2010, 19.24 h./sem. en 2011</p>
<p>Commentaire(s) : objectif 1 atteint.</p> <p>Les résultats dépassent régulièrement la cible, notamment en matière de CDD et d'heures travaillées en moyenne par employé-e.</p>
<p>Objectif : suivi social</p> <p>2. L'Orangerie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - offre un suivi social à tout-e employé-e en CDD avec élaboration d'un projet de développement personnel; - maintient à jour le dossier de suivi social de chaque employé-e; - élabore un projet de développement personnel de chaque employé-e avec objectif social sous la forme d'un contrat social; - suit l'évolution du projet de développement personnel de chaque employé-e; - réalise en fin de contrat un bilan avec chaque employé-e au bénéfice d'un CDD.
<p>Indicateur :</p> <p>2.1. Nombre de prestations de suivi social composant le dossier au 31 décembre 2009</p> <p>2.2. Taux de nouveaux employé-e-s au bénéfice d'un dossier de suivi social comprenant un compte-rendu de chacune des prestations offertes 5 semaines après l'engagement</p> <p>2.3. Taux de documentation du dossier personnel en fonction du calendrier prévu des prestations de suivi social</p> <p>2.4. Nombre moyen d'entretiens d'élaboration du projet social par employé-e en 5 semaines</p> <p>2.5. Taux des employé-e-s au bénéfice d'un contrat social après 5 semaines de travail à l'Orangerie</p> <p>2.6. Nombre moyen d'entretiens de suivi du projet social par employé-e en CDD et par semaine</p> <p>2.7. Taux de bilan de fin de contrat réalisé à la fin d'un CDD</p>
<p>Cible :</p> <p>2.1. 7</p> <p>2.2. 95 % CDD</p> <p>2.3. 90 %</p> <p>2.4. 3</p> <p>2.5. 100 %</p> <p>2.6. 2</p> <p>2.7. 95 %</p>

<p>Résultat :</p> <p>2.1. 7 en 2009, 7 en 2010, 7 en 2011</p> <p>2.2. 81 % en 2009, 95 % en 2010, 100 % en 2011</p> <p>2.3. n.d. en 2009, 70 % en 2010, 100 % en 2011</p> <p>2.4. n.d. en 2009, 2.5 en 2010, 2.25 en 2011</p> <p>2.5. 100 % en 2009, 87 % en 2010, 100 % en 2011</p> <p>2.6. 1 en 2009, 2 en 2010, 2 en 2011</p> <p>2.7. 100 % en 2009, 85 % en 2010, 100 % en 2011</p>
<p>Commentaire(s) : objectif 2 globalement atteint</p> <p>Les résultats sont soit totalement atteints durant la période soit en progression, à l'exception de l'indicateur 2.4. où le nombre moyen d'entretiens d'élaboration du projet social par employé-e reste inférieur à la cible de 3 entretiens en 5 semaines.</p>
<p>Objectif : (ré-)insertion</p> <p>3. L'Orangerie</p> <ul style="list-style-type: none"> - évalue deux fois par CDD l'impact de ses prestations de réinsertion sur les employé-e-s; - renforce les capacités sociales et/ou professionnelles de ses employé-e-s; - vise à ce que ses employé-e-s en CDD progressent vers une (ré-)insertion sociale et/ou professionnelle au sein de la structure Orangerie; - (ré-)insère socialement ou professionnellement les employé-e-s parvenu-e-s au terme de leur contrat.
<p>Indicateur :</p> <p>3.1. Nombre d'évaluations réalisées annuellement</p> <p>3.2. Taux d'évaluations planifiées effectivement réalisées</p> <p>3.3. Taux de périodes d'évaluations qui voient une amélioration d'une-e employé-e entre deux évaluations sur au moins une mesure de bilan axée sur la réinsertion sociale</p> <p>3.4. Taux de périodes d'évaluations qui voient une amélioration d'une-e employé-e entre deux évaluations sur au moins une mesure de bilan axée sur la réinsertion professionnelle</p> <p>3.5. Taux d'employé-e-s en fin de 1^{er} ou 2^e CDD ayant progressé vers le marché du travail principal</p> <p>3.6. Nombre d'employé-e-s arrivé-e-s en fin de dernier contrat et réinséré-e-s professionnellement</p> <p>3.7. Nombre d'employé-e-s arrivé-e-s en fin de dernier contrat et réorienté-e-s vers une structure adaptée</p>
<p>Cible :</p> <p>3.1. 30</p> <p>3.2. 95 %</p> <p>3.3. 90 %</p> <p>3.4. 90 %</p> <p>3.5. 70 %</p> <p>3.6. 1/3</p> <p>3.7. 2/3</p>

<p>Résultat :</p> <p>3.1. n.d. en 2009; 30 en 2010, 37 en 2011</p> <p>3.2. n.d. en 2009, 79 % en 2010, 100 % en 2011</p> <p>3.3. n.d. en 2009, n.d. en 2010, 92 % en 2011</p> <p>3.4. n.d. en 2009, n.d. en 2010, 97 % en 2011</p> <p>3.5. n.d. en 2009, n.d. en 2010, 61 % en 2011</p> <p>3.6. 0/2 en 2009, 0/3 en 2010, 0/3 en 2011</p> <p>3.7. 2/2 en 2009, 0/3 en 2010, 3/3 en 2011</p>
<p>Commentaire(s) : objectif 3 globalement atteint</p> <p>Les résultats sont pour la plupart en progression durant la période. Certains indicateurs posés par l'Orangerie en 2009, n'ont pu effectivement être renseignés qu'à partir de 2010 ou 2011. Les résultats pour les indicateurs 3.6 et 3.7 dépendent des personnes arrivant en fin de dernier contrat à l'Orangerie. Ils ne sont pas réguliers d'une année à l'autre, car des départs/licenciements dans les contrats antérieurs créent une grande volatilité sur cet indicateur.</p>
<p>Objectif : qualité et satisfaction</p> <p>4. L'Orangerie</p> <ul style="list-style-type: none"> - évalue la qualité de ses prestations à l'aide d'une enquête de satisfaction remplie 2x par chaque employé-e; - assure un niveau élevé de satisfaction avec le suivi social réalisé; - assure un niveau élevé de satisfaction avec l'encadrement dans le suivi social et sur les chantiers; - assure un niveau élevé de satisfaction avec ses conditions de travail.
<p>Indicateur :</p> <p>4.1. Taux d'enquêtes de satisfaction planifiées effectivement remplies</p> <p>4.2. Efficacité perçue de l'élaboration du projet personnel et des entretiens individuels (score moyen des deux mesures)</p> <p>4.3. Qualité de la relation avec référent-e; intégrité du responsable de chantiers; valorisation des employé-e-s par le responsable de chantiers (score moyen des trois mesures)</p> <p>4.4. Justice perçue des conditions de travail; transparence des décisions prises et satisfaction générale avec le travail (score moyen des trois mesures)</p>
<p>Cible :</p> <p>4.1. 95 %</p> <p>4.2. 2/3</p> <p>4.3. 2/3</p> <p>4.4. 2/3</p>
<p>Résultat :</p> <p>4.1. n.d. en 2009, 80 % en 2010, 100 % en 2011</p> <p>4.2. n.d. en 2009, n.d. en 2010, 19/19 en 2011</p> <p>4.3. n.d. en 2009, n.d. en 2010, 33/33 en 2011</p> <p>4.4. n.d. en 2009, n.d. en 2010, 33/33 en 2011</p>
<p>Commentaire(s) : objectif 4 atteint</p> <p>Dès 2011, les résultats dépassent la cible fixée. Les indicateurs introduits en 2009, n'ont pu</p>

effectivement être renseignés qu'à partir de 2010 ou 2011.
Objectif : efficience
5. L'Orangerie évalue l'efficience de ses prestations
Indicateur :
5.1. Part d'autofinancement
5.2. Ratio entre le personnel encadrant et les personnes en mesures
5.3. Part de la masse salariale (équipe d'encadrants) couverte par la subvention
5.4. Part du travail social sur les chantiers
Cible :
5.1. n.d. en 2009, ≥ 75 % dès 2010
5.2. n.d. en 2009, 1.6. dès 2010
5.3. n.d. en 2009, 50 % dès 2010
5.4. n.d. en 2009, 18 % dès 2010
Résultat :
5.1. 80.68 % en 2009, 83 % en 2010, 83 % en 2011
5.2. 1.47 en 2009, 1.5. en 2010, 1.73 en 2011
5.3. 43.1 % en 2009, 39 % en 2010, 34.2 % en 2011
5.4. 18 % en 2009, 18 % en 2010, 18 %, en 2011
Commentaire(s) : objectif 5 atteint
La part d'auto-subventionnement (5.1), particulièrement élevée, dépasse sur la période le taux minimal fixé à 75 %. La même efficience économique ressort de l'indicateur 5.3. Cependant, même si la part du travail social sur les chantiers (5.4) reste stable, le ratio indiqué au point 5.2. tend à augmenter.
Objectif : remise états financiers
6. L'Orangerie remet ses états financiers révisés tout en respectant pleinement les normes RPC
Indicateur :
6.1. Nombre de réserves de l'organe de contrôle
6.2. Nombre de jours de retard par rapport à la date fixée pour la remise des documents au département (30 avril pour les comptes de l'exercice précédent)
Cible :
6.1. 0
6.2. 0
Résultat :
6.1. Aucune en 2009, 2010 et 2011
6.2. Dans les temps en 2009, 2010 et 2011
Commentaire(s) : objectif 6 atteint

Observations de l'institution subventionnée :

Dans un contexte économique difficile qui voit le taux de chômage augmenter, le nombre de dossiers à l'Hospice Général décoller et une disparition des emplois non qualifiés sur le canton de Genève, l'Orangerie remet en situation de rechercher un emploi les personnes les plus précarisées. Au travers du contrat de prestations et des indicateurs qui

matérialisent son activité, il est possible d'observer que :



L'Orangerie a réussi à augmenter le nombre d'heures de travail effectuées par le personnel en réinsertion et à créer des emplois de réinsertion. Cette création de travail peu qualifié propice à la réinsertion est un défi au quotidien. En outre, les employés ont été suivis de manière sociale dans un processus rigoureux, documenté qui permet de mettre en lumière l'action sociale effectuée par l'Orangerie. Ce suivi a permis de démontrer l'importance du travail de fond nécessité par l'action sociale avant d'être en situation de recherche d'emploi. Ce travail a été effectué manifestement à la satisfaction des employés.

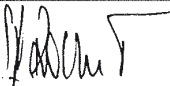
Du point de vue économique, l'Orangerie a réussi à maintenir son taux d'autofinancement à un niveau très élevé. Du point de vue social, ce taux d'autofinancement ne reflète pas le très fort éloignement du marché du travail qui caractérise la population de l'Orangerie. Par ailleurs, l'Orangerie a toujours su amener un soin et une qualité élevée à la présentation des comptes, à la gestion des risques, au système de contrôle interne et au respect des délais.

Observations du département :

Courant 2009, l'entreprise sociale l'Orangerie a fourni un travail conséquent de refonte de ses objectifs et indicateurs de sorte que ceux-ci reflètent au mieux sa mission et le sens de ses prestations. Cet effort peu commun explique que les résultats n'aient pas pu tous être collectés dans les deux premières années du contrat. Depuis 2011 en revanche, le nouveau tableau de bord s'avère être un instrument de pilotage performant et en adéquation avec la pratique terrain de l'Orangerie.

Selon les derniers résultats, les objectifs fixés sont dans l'ensemble atteints. Ceux-ci montrent aussi l'équilibre difficile à réaliser entre une activité soumise à de véritables impératifs économiques et l'exigeant travail d'encadrement et de suivi social que requiert un public-cible à l'origine très éloigné de l'emploi.

POUR LE SUBVENTIONNE	
Nom, prénom, titre	Signature
Christophe Dunner Président	
Marie-Eve Tejedor Vice-présidente	
Genève, le 15.10.2012	

POUR L'ETAT DE GENEVE	
Nom, prénom, titre	Signature
Isabel Rochat Conseillère d'Etat chargée du département de la solidarité et de l'emploi (DSE)	
Genève, le 19/10/2012	



Contrat de prestations 2013-2016

entre

- **La République et canton de Genève (l'Etat de Genève)**

représentée par

Mme Isabel RoCHAT, conseillère d'Etat chargée du département de la solidarité et de l'emploi (DSE) (le département),

d'une part

et

- **L'entreprise sociale l'Orangerie**

représentée par

M. Christophe Dunner, président

et par

Mme Marie-Eve Tejedor, vice-présidente

d'autre part

TITRE I - Préambule

Introduction

1. Conformément à la loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (LIAF), le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève, par voie du département de la solidarité et de l'emploi (DSE), entend mettre en place des processus de collaboration dynamiques, dont les contrats de prestations sont les garants. Le présent contrat de prestations est établi conformément aux articles 11 et 21 de la LIAF.

But des contrats

2. Les contrats de prestations ont pour but de :

- déterminer les objectifs visés par l'aide financière;
- préciser le montant et l'affectation de l'aide financière consentie par l'Etat, ainsi que le nombre et l'échéance des versements;
- définir les prestations offertes par l'entreprise sociale l'Orangerie, ainsi que les conditions de modification éventuelles de celles-ci;
- fixer les obligations contractuelles et les indicateurs de performance relatifs aux prestations.

Principe de proportionnalité

3. Les parties tiennent compte du principe de proportionnalité dans l'élaboration du contrat en appréciant notamment :

- le niveau de financement de l'Etat par rapport aux différentes sources de financement de l'entreprise sociale l'Orangerie;
- l'importance de l'aide financière octroyée par l'Etat;
- les relations avec les autres instances publiques.

Principe de bonne foi

4. Les parties s'engagent à appliquer et à respecter le présent contrat et les accords qui en découlent avec rigueur et selon le principe de la bonne foi.

TITRE II - Dispositions générales

Article 1

Bases légales et conventionnelles

Les bases légales et conventionnelles relatives au présent contrat de prestations sont :

- la loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (LIAF) et son règlement d'application du 20 juin 2012.

Article 2

Cadre du contrat

Le présent contrat s'inscrit dans le cadre du programme "mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale" (C03).

Article 3*Bénéficiaire*

Le bénéficiaire est constitué en association au sens des articles 60 et suivants du code civil suisse.

Buts statutaires :

- faciliter la résolution des problèmes d'adultes qui, pour des raisons psychologiques, sociales ou économiques, rencontrent des difficultés d'insertion, notamment quant au travail, au logement ou à la vie sociale.

Titre III - Engagement des parties**Article 4***Prestations attendues
du bénéficiaire*

L'entreprise sociale l'Orangerie s'engage à fournir les prestations suivantes en vue d'une insertion ou réinsertion socio-professionnelle de personnes en difficulté :

- emploi à durée déterminée et/ou indéterminée dans le cadre des activités proposées par l'association;
- offre d'un soutien social régulier avec élaboration d'un projet de développement personnel.

Article 5*Engagements financiers
de l'Etat*

1. L'Etat de Genève, par l'intermédiaire du DSE, s'engage à verser à l'entreprise sociale l'Orangerie une aide financière, sous réserve de l'accord du Grand Conseil dans le cadre de l'approbation annuelle du budget. Cette aide financière recouvre tous les éléments de charge en lien avec l'exécution des prestations prévues par le présent contrat.
2. L'aide financière n'est accordée qu'à titre conditionnel (art.25 LIAF). Les montants peuvent être modifiés par décision du Conseil d'Etat si, dans le cadre du vote du budget annuel, l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou ne l'est que partiellement.
3. Les montants engagés sur 4 ans sont les suivants :
Année 2013 : 246 000 F
Année 2014 : 246 000 F
Année 2015 : 246 000 F
Année 2016 : 246 000 F
4. Le versement des montants ci-dessus n'intervient que lorsque la loi de ratification est exécutoire.



Article 6*Plan financier
pluriannuel*

1. Un plan financier quadriennal pour l'ensemble des activités et prestations de l'entreprise sociale l'Orangerie figure à l'annexe 3. Ce document fait ressortir avec clarté l'intégralité des sources de financement espérées, qu'elles soient publiques ou privées, ainsi que la totalité des dépenses prévisibles par type d'activités ou de prestations.
2. Annuellement, l'entreprise sociale l'Orangerie remettra au DSE une actualisation de son budget de l'année en cours ainsi que celui de l'année à venir.

Article 7*Rythme de versement
de l'aide financière*

1. L'aide financière est versée chaque année selon les échéances et les conditions suivantes :
 - le premier paiement annuel tiendra compte tant d'une rétroactivité au 1^{er} janvier que d'éventuels acomptes déjà versés;
 - les tranches ultérieures seront versées mensuellement au plus tard le 20 de chaque mois.
2. En cas de refus du budget annuel par le Grand Conseil, les échéances de paiement sont respectées en conformité avec la loi autorisant le Conseil d'Etat à pourvoir aux charges du budget de fonctionnement, ainsi qu'aux dépenses du budget d'investissement jusqu'à promulgation du budget administratif de l'Etat de Genève (loi dite des "douzièmes provisoires").

Article 8*Conditions de travail*

1. L'entreprise sociale l'Orangerie est tenue d'observer les lois, règlements et les conventions collectives applicables en matière notamment de salaire, d'horaire de travail, d'assurance et de prestations sociales.
2. L'entreprise sociale l'Orangerie tient à disposition du département son organigramme, le cahier des charges du personnel, ainsi qu'une description de ses conditions salariales et de travail, conformément à l'article 12 de la LIAF.

Article 9

Développement durable L'entreprise sociale l'Orangerie s'engage à ce que les objectifs qu'elle poursuit et les actions qu'elle entreprend s'inscrivent dans une perspective de développement durable, conformément à la loi sur l'action publique en vue du développement durable, du 23 mars 2001 (Agenda 21).

Article 10

Système de contrôle interne L'entreprise sociale l'Orangerie s'engage à maintenir un système de contrôle interne adapté à ses missions et à sa structure dans le respect des articles 1 et 2 de la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques, du 19 janvier 1995.

Article 11

Suivi des recommandations de l'ICF L'entreprise sociale l'Orangerie s'engage à respecter les recommandations figurant dans les rapports de l'inspection cantonale des finances et à mettre en œuvre dans le délai indiqué par le département de tutelle les mesures correctrices qui ne sont pas contestées ou qui ont fait l'objet d'une décision au sens de l'article 22 LSGAF.

Article 12

Reddition des comptes et rapports L'entreprise sociale l'Orangerie, en fin d'exercice comptable, mais au plus tard 4 mois après la date de clôture du dernier exercice, fournit au DSE :

- ses états financiers établis et révisés conformément aux recommandations Swiss GAAP RPC, à la directive du Conseil d'Etat EGE-02-04 sur la présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques et aux directives de bouclage du département. Les états financiers comprennent notamment un bilan, un compte d'exploitation, le rapport de l'organe de contrôle, un tableau de financement, un tableau de variation des fonds propres ainsi que l'annexe explicative;
- un rapport d'exécution du contrat, ou rapport de performance, reprenant les objectifs et les indicateurs de performance figurant dans le tableau de bord;
- son rapport d'activité;
- le procès-verbal de l'organe approuvant les comptes.

Article 13*Traitement des
bénéfices et des pertes*

1. Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément au contrat, le résultat annuel établi conformément à l'article 12 est réparti entre l'Etat de Genève et l'entreprise sociale l'Orangerie selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article.
2. Une créance reflétant la part restituable à l'Etat est constituée dans les fonds étrangers de l'entreprise sociale l'Orangerie. Elle s'intitule "Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat". La part conservée par l'entreprise sociale l'Orangerie est comptabilisée dans un compte de réserve spécifique intitulé "Part de subvention non dépensée" figurant dans ses fonds propres.
3. Pendant la durée du contrat, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article et sont déduites de la créance jusqu'à concurrence du solde disponible et du compte de réserve spécifique.
4. L'entreprise sociale l'Orangerie conserve 83 % de son résultat annuel. Le solde revient à l'Etat.
5. A l'échéance du contrat, l'entreprise sociale l'Orangerie conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à l'Etat.
6. A l'échéance du contrat, l'entreprise sociale l'Orangerie assume ses éventuelles pertes reportées.

Article 14*Bénéficiaire direct*

Conformément à l'art. 14 al. 3 de la LIAF, l'entreprise sociale l'Orangerie s'engage à être le bénéficiaire direct de l'aide financière. Elle ne procédera à aucune redistribution sous forme de subvention à des organismes tiers.

Article 15*Communication*

1. Toute publication, campagne d'information ou de communication lancée par l'entreprise sociale l'Orangerie auprès du public ou des médias en relation avec les prestations définies à l'article 4, doit faire mention de la République et canton de Genève en tant que subventionneur.
2. Le DSE aura été informé au préalable des actions envisagées.

Titre IV - Suivi et évaluation du contrat**Article 16***Objectifs, indicateurs,
tableau de bord*

1. Les prestations définies à l'article 4 du présent contrat sont évaluées par le biais d'objectifs et d'indicateurs de performance.
2. Ces indicateurs de performance mesurent le nombre de prestations rendues, leur qualité (satisfaction des destinataires), leur efficacité (impact sur le public-cible) ou leur efficience (amélioration de la productivité).
3. Dans le respect du principe de proportionnalité, les indicateurs définis sont utiles, facilement mesurables et établis en lien avec la pratique de terrain de l'entreprise sociale l'Orangerie.
4. Le tableau de bord, établissant la synthèse des objectifs et indicateurs, figure en annexe 1 du présent contrat. Il est réactualisé chaque année.

Article 17*Modifications*

1. Toute modification au présent contrat doit être négociée entre les parties, sous réserve des dispositions de l'article 5 "Engagements financiers de l'Etat", et sous réserve des dispositions de la loi de ratification qui ne peuvent être modifiées.
2. En cas d'événements exceptionnels et prétéritant la poursuite des activités de l'entreprise sociale l'Orangerie ou la réalisation du présent contrat, les parties s'accordent sur les actions à entreprendre.
3. Ces événements doivent être signalés dans les plus brefs délais au département.

Article 18*Suivi du contrat*

1. Les parties au présent contrat mettent en place un dispositif de suivi du contrat afin de :
 - veiller à l'application du contrat;
 - évaluer les engagements par le biais du tableau de bord et du rapport d'exécution annuel établi par l'entreprise sociale l'Orangerie;
 - permettre l'adaptation, la réorientation ou la redéfinition des conditions du contrat et de son tableau de bord.
2. Ce dispositif est indépendant du processus de contrôle périodique prévu à l'art. 22 de la LIAF.

Titre V - Dispositions finales**Article 19**

- Règlement des litiges*
1. Les parties s'efforcent de régler à l'amiable les différends qui peuvent surgir dans l'application et l'interprétation du présent contrat.
 2. En cas d'échec, elles peuvent recourir d'un commun accord à la médiation.
 3. A défaut d'un accord, le litige peut être porté devant la Chambre administrative de la Cour de justice du canton de Genève.

Article 20

- Résiliation du contrat*
1. Le Conseil d'Etat peut résilier le contrat et exiger la restitution de tout ou partie de l'aide financière lorsque :
 - a) l'aide financière n'est pas utilisée conformément à l'affectation prévue;
 - b) l'entreprise sociale l'Orangerie n'accomplit pas ou accomplit incorrectement sa tâche malgré une mise en demeure;
 - c) l'aide financière a été indûment promise ou versée, soit en violation du droit, soit sur la base d'un état de fait inexact ou incomplet.La résiliation s'effectue dans un délai d'un mois, pour la fin d'un mois.
 2. Dans les autres cas, le contrat peut être résilié par chacune des parties moyennant un préavis de 6 mois pour la fin d'une année.
 3. Dans tous les cas, la résiliation s'effectue par écrit.

Article 21

- Entrée en vigueur, durée du contrat et renouvellement*
1. Le contrat entre en vigueur au 1^{er} janvier 2013, dès que la loi qui l'approuve devient exécutoire. Il est valable jusqu'au 31 décembre 2016.
 2. Les parties conviennent d'étudier les conditions de renouvellement éventuel du contrat au moins douze mois avant son échéance.

- 9 -

Pour la République et canton de Genève :

représentée par

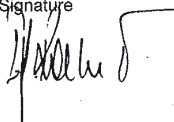
Isabel Rochat

Conseillère d'Etat chargée du département de la solidarité et de l'emploi (DSE)

Date :

19/11/2012

Signature



Pour l'entreprise sociale l'Orangerie

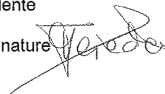
représentée par

Christophe Dunner
Président

Date : 16.11.12 Signature

**Marie-Eve Tejedor**
Vice-présidente

Date : 15.10.2012 Signature



Annexes au présent contrat :

- 1 - Tableau de bord des objectifs et des indicateurs de performance
- 2 - Statuts, organigramme et liste des membres du comité
- 3 - Plan financier pluriannuel 2013-2016
- 4 - Liste d'adresses des personnes de contact
- 5 Directives du Conseil d'Etat :
 - sur l'utilisation du logo de l'Etat;
 - sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques;
 - en matière de traitement des bénéficiaires et des pertes.

(les 3 directives ci-dessus peuvent être consultées sur le site du département de la solidarité et de l'emploi : <http://www.ge.ch/subventions/bases-legales.asp>)

Annexe 1Entreprise sociale l'Orangerie - Tableau de bord des objectifs et indicateurs 2013-2016

Préambule rédigé par l'Orangerie :

Depuis 1985, l'Orangerie, entreprise sociale d'insertion par l'économie, applique la même philosophie, à savoir que la valeur travail est le principal moteur de l'intégration sociale. Celui qui exerce une activité régulière existe en tant que membre de notre société et est respecté par tous.

Le choix historique et original de constituer des équipes de travail encadrées de travailleurs sociaux s'avère très profitable au quotidien pour le processus d'insertion des bénéficiaires de l'Orangerie. L'originalité de cette entreprise sociale réside dans la non-sélection initiale de ses employés, c'est-à-dire sans tenir compte de leur état socio-sanitaire, de leur situation de vie et de leurs éventuelles qualifications, prenant ainsi le risque conscient de compromettre son bilan statistique annuel de "réinsertion professionnelle".

La majorité des usagers de l'Orangerie est suivie par l'Hospice Général et la collaboration régulière entre ces deux organismes est efficace et cohérente avec leur mission d'action sociale respective.

L'entrée en vigueur de la LIASI et l'apparition de deux types d'orientation possible, *l'insertion professionnelle* ou *l'accompagnement social*, permet à l'Orangerie de se situer précisément dans ce dispositif qui présente de nombreuses similitudes avec son fonctionnement traditionnel d'insertion par l'économie.

Les différents indicateurs qui figurent dans le présent tableau de bord sont issus en grande partie des propositions de l'Orangerie. Au-delà de l'aspect contrôle du contrat de prestations qu'ils représentent, ils ont été conçus également pour leur utilité à l'interne et permet à l'équipe sociale de s'évaluer en permanence. A noter qu'ils présentent certaines différences avec les précédents qui, à l'usage, se sont avérés fastidieux. Enfin, ils ont été redéfinis sous l'éclairage de notre pratique d'accompagnement social : "l'approche centrée solution".

1. Prestation : Offrir du travail à des personnes en difficulté, ainsi qu'un accompagnement social individuel		Valeurs cibles
Objectifs 1	Indicateurs	Valeurs cibles
1.1. L'Orangerie offre des emplois à durée déterminée et/ou indéterminée à des personnes en difficulté	1.1.1. Nombre d'emplois à durée indéterminée 1.1.2. Nombre annuel moyen de contrats de travail à durée déterminée (6 mois) 1.1.3. Nombre total d'heures travaillées (inclus les CDI et EdS: (5x40x52)=10'400 / CDD (10x13.5x52)=7'020)	1.1.1. 5 CDI par année 1.1.2. 22 CDD par année 1.1.3. 17'400 heures par année
1.2. L'Orangerie garantit un minimum de 3 demi-journées de travail par semaine à chaque employé-e en CDD	1.2.1. Nombre moyen d'heures de travail par semaine et par employé-e en CDD	1.2.1. 13.5 heures par semaine
Objectifs 2	Indicateurs	Valeurs cibles
2.1. L'Orangerie offre un accompagnement social à tout-e employé-e en CDD. Elle leur permet d'élaborer un projet de développement personnel	2.1.1. Nombre de prestations de suivi social composant le dossier 2.1.2. Taux de nouveaux employé-e-s au bénéfice d'un contrat d'accompagnement social après signature du contrat de travail	2.1.1. 7 2.1.2. 75 % des CDD
2.2. L'Orangerie maintient à jour le dossier de suivi social de chaque employé-e	2.2.1. Taux de documentation du dossier personnel en fonction du calendrier prévu des prestations de suivi social 2.3.1. Nombre moyen d'entretiens d'élaboration du projet personnel par employé-e en 5 semaines	2.2.1. 90 % 2.3.1. 2
2.3. L'Orangerie demande à chaque employé-e d'élaborer un projet de développement personnel sous la forme d'un contrat d'accompagnement social	2.4.1. Nombre moyen d'heures d'accompagnement social par employé-e en CDD	2.4.1. 2h15 par semaine
2.4. L'Orangerie suit et soutient l'évolution du projet de développement personnel de chaque employé-e	2.5.1. Taux de bilan de fin de contrat réalisé à la fin des 6 mois du CDD	2.5.1. 100 %

Objectifs 3	Indicateurs	Valeurs cibles
3.1. L'Orangerie évalue deux fois par CDD l'impact de ses prestations de réinsertion sur les employé-e-s	3.1.1. Nombre d'évaluations réalisées par CDD terminés et par employé-e 3.1.2. Taux d'évaluations planifiées effectivement réalisées	3.1.1. 2 3.1.2. 100 %
3.2. L'Orangerie renforce les capacités sociales et/ou professionnelles de ses employé-e-s	3.2.1. Taux d'employé-e-s ayant évolué dans l'avancement de leur projet personnel (cf. indicateurs 3.1.1. et 3.1.2.; taux basé sur une courbe de progression documentée) 3.2.2. Taux d'employé-e-s en fin de CDD ayant progressé dans l'acquisition de compétences socio-professionnelles	3.2.1. 70 % 3.2.2. 70 %
3.3. L'Orangerie (ré)insère socialement et/ou professionnellement ses employé-e-s	3.3.1. Taux des employé-e-s qui quittent l'Orangerie (sauf si rupture de contrat) en étant soit réinséré-e-s professionnellement, soit en recherche d'emploi et aptes au travail, soit orientés vers des structures adaptées	3.3.1. 70 %
Objectifs 4	Indicateurs	Valeurs cibles
4.1. L'Orangerie évalue la qualité de ses prestations à l'aide d'une enquête de satisfaction remplie deux fois par chaque employé-e	4.1.1. Taux d'enquêtes de satisfaction planifiées effectivement remplies	4.1.1. 95 %
4.2. L'Orangerie assure un niveau élevé de satisfaction avec le suivi social réalisé	4.2.1. Score moyen de deux mesures de qualité (efficacité perçue de l'élaboration du projet personnel et des entretiens individuels)	4.2.1. 65 %
4.3. L'Orangerie assure un niveau élevé de satisfaction avec l'encadrement dans le suivi social et sur les chantiers	4.3.1. Score moyen de trois mesures de qualité (qualité de la relation avec référent-e; intégrité du responsable de chantier, valorisation des employé-e-s par le responsable de chantier)	4.3.1. 65 %
4.4. L'Orangerie assure un niveau élevé de satisfaction avec ses conditions de travail	4.4.1. Score moyen de trois mesures de qualité (justice perçue des conditions de travail; transparence des décisions prises, satisfaction générale avec le travail)	4.4.1. 65 %

Objectifs 5	Indicateurs	Valeurs cibles
5.1. L'Orangerie évalue l'efficacité de ses prestations	5.1.1. Part d'auto-financement 5.1.2. Ratio entre le personnel encadrant et les personnes en mesures 5.1.3. Part de la masse salariale (personnel encadrant) couverte par la subvention	5.1.1. 75 % 5.1.2. 1.5 5.1.3. 65 %
2. Etats financiers		
Objectif 1	Indicateurs	Valeurs cibles
1.1. Remise dans les délais des états financiers révisés et validés par l'organe de contrôle	1.1.1. Nombre de réserves de l'organe de contrôle 1.1.2. Nombre de jours de retard par rapport à la date fixée pour la remise des documents au département (30 avril pour les comptes de l'exercice précédent)	1.1.1. 0 1.1.2. 0
Objectif 2	Indicateurs	Valeurs cibles
2.1. Prise en compte des remarques de l'Inspection cantonale des Finances (ICF)	2.1.1. Nombre de remarques de l'ICF non réglées dans le délai fixé par le Conseil d'Etat	2.1.1. 0

Annexe 2

Statuts

I Raison sociale

Entreprise sociale l'Orangerie

II Dénomination, siège, buts, durée

Article 1

Conformément aux dispositions prévues par le Code civil suisse, art. 60ss, l'association de l'Orangerie s'est constituée à Genève le 15 avril 1985.
Son nom a été modifié en « entreprise sociale l'Orangerie » le 21 mai 1997.

Article 2

Son siège est à Genève.

Article 3

Elle a pour but de faciliter la résolution des problèmes d'adultes qui, pour des raisons psychologiques, sociales ou économiques, rencontrent des difficultés d'insertion, notamment quant au travail, au logement ou à la vie sociale.

Elle réalise son but en collaboration avec les services et institutions publics et privés concernés.

Elle exerce son activité dans le canton de Genève.

Elle est neutre au point de vue confessionnel et politique.

Article 4

La durée de l'association est illimitée.

III Membres

Article 5

Est membre de l'association toute personne physique ou morale qui s'acquitte de la cotisation fixée par l'assemblée générale.

Article 6

La qualité de membre se perd par la démission ou l'exclusion selon l'article 11a des présents statuts.

Le non paiement de la cotisation est un motif d'exclusion automatique.

Article 6bis

Une liste des membres est tenue à jour.

Article 7

Les membres sont exemptés de toute responsabilité à l'égard des engagements de l'association qui sont garantis uniquement par son avoir social.

IV Organes**Article 8**

Les organes de l'association sont :

- a) l'assemblée générale
- b) le comité
- c) les vérificateurs de comptes

V Assemblée générale**Article 9**

L'assemblée générale est le pouvoir suprême de l'association.
Elle est valablement constituée quel que soit le nombre des membres présents.

Article 10

Elle est convoquée par le comité au moins une fois par année.
Elle l'est aussi lorsque le cinquième des membres en fait la demande.
La convocation, contenant l'ordre du jour, est faite au moins 10 jours à l'avance.

Article 11

Les attributions de l'assemblée générale sont :

- a) admission et exclusion des membres,
- b) adoption et modification des statuts,
- c) élection du président, du vice-président et membres du comité,
- d) elle se prononce sur le procès-verbal de l'assemblée générale précédente,
- e) adoption du rapport annuel, des comptes et des budgets,
- f) fixation de la cotisation annuelle,
- g) élection des vérificateurs de comptes,
- h) dissolution et liquidation de l'association.

VI Comité**Article 12**

L'association est dirigée par un comité, élu pour deux ans, qui se constitue lui-même et compte cinq membres au moins.

Article 13

Le comité a tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés à l'assemblée générale et aux vérificateurs de comptes. Il peut déléguer une partie de ses attributions à un ou plusieurs de ses membres, ainsi qu'à des tiers qualifiés.

Le comité représente l'association en toute circonstance et administre ses biens au mieux des intérêts de l'association.

Il décide des affiliations nécessaires à l'activité de l'association.

Il prend des décisions dans tous les cas non prévus par les présents statuts.

Il nomme le directeur.

Il nomme les responsables, en accord avec l'équipe des responsables en place.

En cas de litige, c'est le comité qui tranche.

- 17 -

Article 14

L'association est valablement engagée envers les tiers par la signature du président ou du vice-président collectivement à deux avec le directeur ou l'un des membres du comité.

Pour les opérations courantes, le comité peut donner procuration, en signature collective à deux, aux responsables de l'entreprise sociale l'Orangerie.

Article 15

Le comité se réunit, sur convocation du président, aussi souvent que les affaires l'exigent. Les décisions sont prises à la majorité des voix, celle du président est prépondérante.

Article 16

Les décisions du comité sont consignées dans ses procès-verbaux.

VII Vérification des comptes**Article 17**

La vérification des comptes sera confiée à un organe de révision.

VIII Ressources, cotisations**Article 18**

Les ressources sont constituées par les dons, les legs, les subventions publiques et privées, les cotisations des membres et autres...

Article 19

La cotisation annuelle est fixée chaque année par l'assemblée générale.

IX Dissolution**Article 20**

En cas de dissolution de l'association, l'actif sera remis à une association d'utilité publique poursuivant des buts comparables à ceux de la présente association.

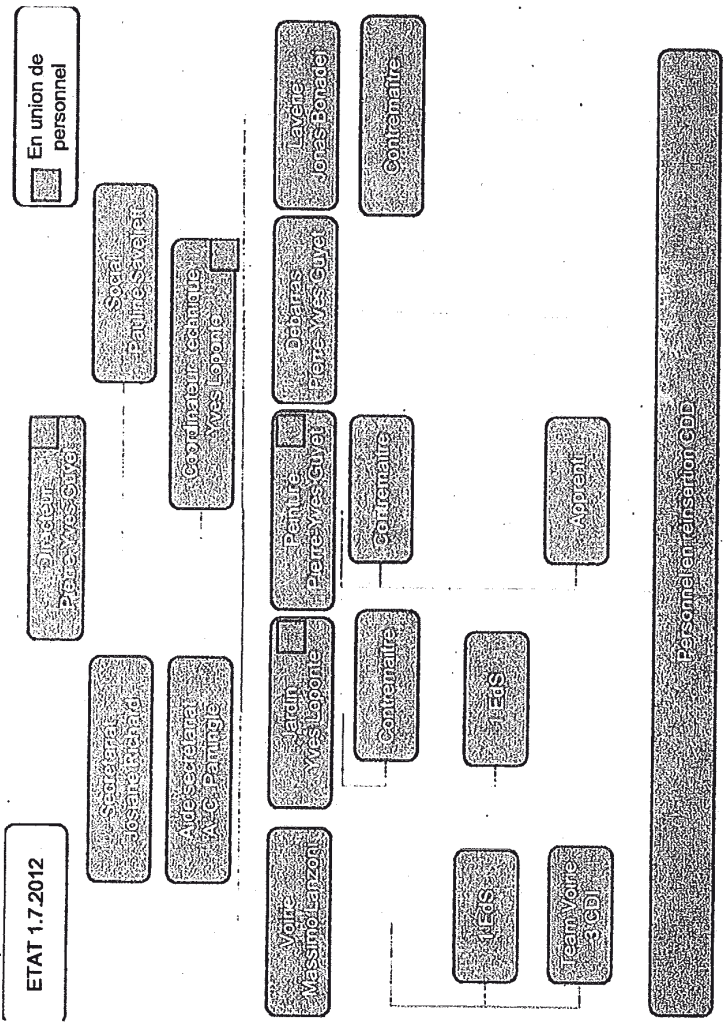
X Renvoi aux dispositions légales**Article 21**

Pour le surplus, l'association est soumise aux dispositions légales en la matière.

Genève, le 19 avril 2012

Christophe Dunner
Président

Marie-Eve Tejedor
Vice-présidente



Liste des membres du comité 2012

BOLLMANN Grégoire		74 A, av. des Baumettes 1020 Renens
CIOCIA Paola		33 A, rue Daubin 1203 Genève
DUNNER Christophe	Président	1, rue Soubeyran 1203 Genève
GIRARDIN Alain		4, pl. Grenus 1201 Genève
GOBET Caroline		8, rue Gardiol 1218 Grand-Saconnex
HERING Isabelle		13, ch. du Pélard 1197 Prangins
MARTI Jean-Michel		10, rue Gaudy-Le-Fort 1213 Onex
ROBERT Pascal		10, rue des Buis 1201 Genève
ROTH-BERNASCONI Maria		20, ch. des Fauvettes 1212 Grand-Lancy
SCHNEGG Christian		Baussant Paysages S.A. 36, ch. de Sous-Ville 1226 Thônex
TEJEDOR Marie-Eve	Vice-présidente	14, rue du Léman 1201 Genève

- 20 -

Annexe 3

Entreprise sociale l'Orangerie

Plan financier 2013-2016

Prévision budgétaire de 2013 à 2016				
	PB 2013	PB 2014	PB 2015	PB 2016
Produit	1'373'657	1'378'310	1'383'563	1'388'421
Dons	8'500	8'500	8'500	8'500
Dons de communes	8'500	8'500	8'500	8'500
Subventions	248'000	248'000	248'000	248'000
Etat de Genève	248'000	248'000	248'000	248'000
Autres produits d'exploitation	55'157	55'157	55'157	55'157
Cotisations des membres, dons	300	300	300	300
Valeur locative locaux Ville de Genève	54'857	54'857	54'857	54'857
Participation cantonale EdS	85'000	85'000	85'000	85'000
Prestations fournies	899'000	1'003'853	1'008'908	1'014'784
C.A. Gobelets	170'000	174'833	180'331	185'784
C.A. Jardins	230'000	230'000	230'000	230'000
C.A. Peinture	85'000	85'000	85'000	85'000
C.A. Débris, Déménagement	20'000	20'000	20'000	20'000
C.A. Voies	614'000	614'000	613'576	614'000
Charges directes de projet	-1'423'107	-1'427'760	-1'433'013	-1'438'871
Personnel	-1'017'764	-1'018'449	-1'025'312	-1'032'242
Equipe encadrante - salaires	-522'642	-527'868	-533'147	-538'478
Equipe encadrante - charges patronales	-162'902	-168'361	-168'944	-169'544
Personnel en réinsertion - salaires	-294'000	-294'000	-294'000	-294'000
Personnel en réinsertion - charges patronales	-38'220	-38'220	-38'220	-38'220
Frais de voyage et de représentation	-	-	-	-
Charges d'exploitation	-333'343	-337'311	-335'701	-334'628
Frais de loyer	-1'000	-1'000	-1'000	-1'000
Valeur locative locaux (Ville de Genève)	-54'857	-54'857	-54'857	-54'857
Administration, frais de port journaliers	-8'000	-8'000	-8'000	-8'000
Téléphone, fax, internet	-10'000	-10'000	-10'000	-10'000
Electricité	-10'000	-10'000	-10'000	-10'000
Frais d'association (Comité, AG, etc.)	-2'600	-2'600	-2'600	-2'600
Supervision	-1'000	-1'000	-1'000	-1'000
Formation	-7'000	-7'000	-7'000	-7'000
Assurances, impôts	-17'000	-17'000	-17'000	-17'000
Alimentation, nettoyage	-5'000	-5'000	-5'000	-5'000
Honoraires (Fiduciaire, assureur)	-5'000	-5'000	-5'000	-5'000
Equipement	-2'600	-2'600	-2'600	-2'600
TVA (Taux de la fiscalité nette)	-49'950	-50'183	-50'445	-50'738
Machines, matériel (achat inférieur à 2'000.-)	-2'600	-2'600	-2'600	-2'600

BUDGET 2011
v1.0

1/2

Contrat de prestations entre l'Etat de Genève et l'entreprise sociale l'Orangerie

- 21 -

Entreprise sociale l'Orangerie

Plan financier 2013-2016

Prévision budgétaire de 2013 à 2016

	PB 2013	PB 2014	PB 2015	PB 2016
Informatique (achat inférieur à 2000 -)	-1000	-3771	-1788	-533
Fonds social				
Frais généraux	-80000	-80000	-80000	-80000
Frais directs sur Travaux divers	-500	-500	-500	-500
Frais directs sur Jardins	-20000	-20000	-20000	-20000
Frais de repas sur Jardins	-20000	-20000	-20000	-20000
Frais directs sur Peinture	-15000	-15000	-15000	-15000
Frais de repas sur Peinture	-5000	-5000	-5000	-5000
Frais directs sur Débaras, nettoyage	-500	-500	-500	-500
Frais de repas sur Voie	-3000	-3000	-3000	-3000
Frais directs sur Voie	-3000	-3000	-3000	-3000
Charges d'entretien	-22'000	-22'000	-22'000	-22'000
Entretien, réparations machines	-2000	-2000	-2000	-2000
Entretien, réparations véhicules	-8000	-8000	-8000	-8000
Entretien, réparations informatique	-1000	-1000	-1000	-1000
Essence	-13000	-13000	-13000	-13000
Frais de collecte de fonds	-	-	-	-
Amortissements	-50'000	-50'000	-50'000	-50'000
Résultat intermédiaire 1	-49'450	-49'450	-49'450	-49'450
Résultat financier	-550	-550	-550	-550
Produits financiers	150	150	150	150
Charges financière	-700	-700	-700	-700
Autres résultats	-	-	-	-
Résultat intermédiaire 2	-50'000	-50'000	-50'000	-50'000
Résultat des fonds	50'000	50'000	50'000	50'000
Utilisation LORO	50'000	50'000	50'000	50'000
Résultat annuel	-0	-0	-0	-0

Annexe 4**Liste d'adresses des personnes de contact**

Présidence et secrétariat général du département de la solidarité et de l'emploi (DSE)	<p>Mme Isabel Rochat, conseillère d'Etat</p> <p>Rue de l'Hôtel-de-Ville 14 - CP 3952 1211 Genève 3</p> <p>Tél. : 022 327 92 00 Fax : 022 546 54 41</p>
Direction générale de l'action sociale (DGAS)	<p>M. Jean-Christophe Bretton, directeur général</p> <p>Boulevard Georges-Favon 26 - CP 5684 1211 Genève 11</p> <p>Tél. : 022 546 51 11 Fax : 022 546 96 40</p>
Service du contrôle interne (SECI)	<p>M. Benedikt Cordt-Møller, directeur</p> <p>Rue du Vieux-Marché 4 - CP 3952 1211 Genève 3</p> <p>Tél. : 022 388 69 30 Fax : 022 388 69 39</p>
Inspection cantonale des finances	<p>Inspection cantonale des finances</p> <p>Route de Meyrin 49 - CP 3937 1211 Genève 3</p> <p>Tél. : 022 388 66 00 Fax : 022 388 66 11</p>
Entreprise sociale l'Orangerie	<p>M. Christophe Dunner, président Mme Marie-Eve Tejedor, vice-présidente</p> <p>Rue de l'Orangerie 26 1202 Genève</p> <p>Tél. : 022 734 22 33 Fax : 022 734 26 81</p>

Annexe 5**Directives du Conseil d'Etat**

Les 3 directives ci-après peuvent être consultées sur le site du département de la solidarité et de l'emploi (DSE) : <http://www.ge.ch/subventions/bases-legales.asp>

- Directive sur l'utilisation du logo de l'Etat de Genève par les entités subventionnées
- Directive en matière de présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques
- Directive en matière de traitement des bénéfices et des pertes des entités subventionnées